Évaluation de l'additionnalité et des résultats en matière de développement (**ADOA**)

Rapport annuel 2024

Division de l'impact microéconomique, institutionnel et sur le développement (ECMR.2)

Département de la politique macroéconomique, des prévisions et de la recherche (ECMR)

Vice-présidence pour la gouvernance économique et la gestion des connaissances (ECVP)

Groupe de la banque africaine de développement





Division de l'impact microéconomique, institutionnel et sur le développement (ECMR.2)
Département de la politique macroéconomique, des prévisions et de la recherche (ECMR)
Vice-présidence pour la gouvernance économique et la gestion des connaissances (ECVP)

Évaluation de l'additionnalité et des résultats en matière de développement (**ADOA**)

Rapport annuel 2024

GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT

Remerciements

Le rapport 2024 sur l'évaluation de l'additionnalité et des résultats en matière de développement (ADOA) a été préparé au sein du Complexe chargé de la gouvernance économique et de la gestion des connaissances (ECVP), sous l'orientation et la supervision générale du Professeur Kevin Chika Urama, Économiste en chef et Vice président du complexe ECVP, avec le soutien de Ferdinand Bakoup, Adamon Mukasa, Amah Koffi et Jasma Salim Ahmed, tous membres d'ECVP. Le rapport a été préparé par Omolola Amoussou et Mamadou Bah, avec la contribution d'Ousman Gajigo, sous la direction d'Eugene Bempong Nyantakyi, Chef de la Division de l'impact microéconomique, institutionnel et sur le développement, et sous la supervision d'Anthony Simpasa, Directeur du Département de la politique macroéconomique, des prévisions et de la recherche. La révision du rapport a été effectuée par John Herbert Ainembabazi, Patrick Mabuza, George Marbuah et Oriéta Covi, tous membres du personnel de la Banque au sein de la Division de l'impact microéconomique, institutionnel et sur le développement.

Table des matières

Remerciements i

Table des matières ii

Sigles et abréviations iv

Résumé analytique 1

ADOA en chiffres 4

1. Introduction 5

2. Vue d'ensemble des opérations non souveraines et des opérations régionales 7

2.1 Évaluation des opérations non souveraines en 2024 7

2.2 Opérations régionales évaluées en 2024 11

3. Évaluation de l'additionnalité 13

3.1 Notation de l'additionnalité 13

3.2 Facteurs de l'additionnalité financière 15

a. Financement à long terme 15

b. Fonds propres/Capital-risque 15

c. Effets catalytiques et mobilisation des ressources 16

d. Fourniture de devises fortes 17

e. Réduction des fonds propres exigés 17

3.3 Facteurs de l'additionnalité non financière 18

a. Assistance technique 18

b. Atténuation des risques politiques 18

c. Définition de normes 19

4. Évaluation des résultats en matière de développement 20

4.1 Ventilation de l'évaluation globale de l'objectif de développement 22

4.2 Facteurs déterminants des notes des résultats en matière de développement 25

a. Création d'emplois 25

b. Genre 26

c. Jeunes 27

d. Contexte de fragilité 28

e. Accès au financement 29

f. Génération de recettes publiques 30

g. Atténuation des effets néfastes des changements climatiques 31

h. Intégration régionale 31

i. Production d'électricité 32

j. Autres résultats en matière de développement 33

5. Résultats en matière de développement concernant les opérations régionales 34

5.1 Mise à jour du cadre des opérations régionales 34

5.2 Évaluation des résultats des objectifs de développement pour les opérations régionales 34

6. Rôle de ECMR.2 dans l'amélioration de la qualité à l'entrée et dans la contribution aux High 5 36

6.1 Qualité à l'entrée 36

6.2 Contributions aux High 5 37

7. Production de connaissances, renforcement des capacités et sensibilisation 38

a. Production de connaissances 38

b. Diffusion des connaissances 39

c. Renforcement des capacités 40

8. Conclusion 41

Annexe 1 : Liste des opérations non souveraines (ONS) en 2024 43

Annexe 2 : Liste des opérations régionales (OR) en 2024 44

Annexe 3 : Division ECMR.2, 2024 45

Annexe 4 : Produits de la recherche en 2024 46

Sigles et abréviations

ADOA	Évaluation de l'additionnalité et des résultats en matière de développement
APR	Accord de participation au risque
BAD	Banque africaine de développement
BERD	Banque européenne pour la reconstruction et le développement
BND	Banque namibienne de développement
ECMR	Département de la politique macroéconomique, des prévisions et de la recherche
ECVP	Vice-présidence chargée de la gouvernance économique et de la gestion des connaissances
EP	Équipe pays
ER	Équipe régionale
ETP	Équivalent temps plein
EUR	Euro
FAT	Facilité d'appui à la transition
IF	Intermédiaire financier
IFD	Institution de financement du développement
MW	Mégawatt
NCP	Note conceptuelle du projet
NEP	Note d'évaluation préliminaire
ONS	Opération non souveraine
OpsCom	Comité des opérations
OR	Opération régionale
PME	Petites et moyennes entreprises
PMR	Pays membre régional
RCSD	Ratio de couverture du service de la dette
REP	Rapport d'évaluation du projet
SGES	Système de gestion environnementale et sociale
TIC	Technologies de l'information et de la communication
UC	Unité de compte
USD	Dollar des États-Unis
WESH	Eau, éducation, assainissement et santé (*Water, Education, Sanitation, and Health*)



Résumé analytique

Le Rapport annuel 2024 sur l'évaluation de l'additionnalité et des résultats en matière de développement (ADOA) présente une vue d'ensemble des activités menées par la Division de l'impact microéconomique, institutionnel et sur le développement (ECMR.2) dans son rôle principal qui consiste à évaluer les projets pour en démontrer l'additionnalité et les résultats escomptés en matière de développement. Parmi les activités réalisées par cette division en 2024 figurait l'évaluation des opérations non souveraines (ONS) et des opérations régionales (OR). Outre les évaluations des projets, le rapport résume les autres activités importantes menées par ECMR.2, telles que la création et la diffusion de produits du savoir pertinents pour les opérations de la Banque et pour les défis de développement auxquels sont confrontés les pays membres régionaux (PMR), ainsi que certaines initiatives visant le renforcement des capacités à l'intérieur comme à l'extérieur de la Banque.

La Division ECMR.2 a publié 103 notes ADOA couvrant 37 ONS en 2024. Ces notes ont été émises à divers stades du cycle de traitement des projets, à savoir 15 au stade de la NCP-EP ; 9 au stade de la NCP-OpsCom ; 27 au stade du REP-EP ; 22 au stade du REP-OpsCom ; et 30 au stade de l'examen par le Conseil d'administration. Le nombre total de notes ADOA en 2024 était en augmentation de 12 % par rapport aux notes émises en 2023. La valeur totale des 30 projets des d'ONS approuvés par le Conseil d'administration s'élevait à 15,6 milliards d'USD en 2024, avec une contribution de la Banque qui se chiffrait à 2,9 milliards d'USD. Il s'agit là d'une augmentation de 25 % du nombre de projets et de 81 % du montant des contributions par rapport à 2023. La répartition sectorielle des opérations non souveraines approuvées s'articule comme suit : *agriculture* (7 %) ; *énergie* (23 %) ; *services financiers* (53 %) ; *technologies de l'information et de la communication* (3 %) ; i*ndustrie et services* (7 %) ; et *transports* (7 %). Les *services financiers* représentent la majorité des projets approuvés pour les opérations non souveraines, mais leur part a diminué par rapport aux 75 % enregistrés en 2023.

En ce qui concerne la répartition géographique, les opérations non souveraines à vocation panafricaine (c'est-à-dire les opérations des projets qui s'étendent sur plusieurs pays) repré-

sentaient la majorité des opérations non souveraines approuvées sur le plan du nombre de projets (47 %) et de la valeur de la contribution de la Banque (36,8 %). Les autres opérations non souveraines sont réalisées dans des pays selon la répartition sous-régionale suivante : Afrique australe (38,4 %) ; Afrique du Nord (12 %) ; Afrique de l'Est (8,3 %) ; Afrique de l'Ouest (3,9 %) ; et Afrique centrale (0,5 %). La variation des contributions relatives par sous-région en 2024 a légèrement augmenté (compte non tenu de la contribution des opérations à vocation panafricaine) par rapport à 2023, ce qui signifie que l'équilibre régional des opérations non souveraines est devenu moins homogène. En 2023, la sous-région qui affichait la plus grande part (l'Afrique de l'Ouest) représentait 20 % de la valeur des projets approuvés.

La Banque a continué à donner la priorité et à financer des projets dans les États en transition. En 2024, 16 des 30 opérations non souveraines approuvées ont profité à au moins un État en transition, ce qui fut déjà le cas en 2023. Environ 35 % des financements de la Banque pour les opérations non souveraines approuvées sont allés à des projets menés au profit d'États en transition. Au total 12 États en transition (contre 10 opérations non souveraines en 2023) ont tiré un avantage direct des projets approuvés, neuf d'entre eux étant même des bénéficiaires de plusieurs opérations non souveraines.

La plupart des opérations non souveraines évaluées ont été notées *plus que satisfaisantes* en matière d'additionnalité en 2024. De façon précise, 28 des 30 opérations non souveraines approuvées ont été notées *positives* ou *très positives* pour l'additionnalité. Les opérations non souveraines sont évaluées aussi bien pour l'additionnalité financière que pour l'additionnalité non financière. En 2024 comme l'année précédente, l'additionnalité financière a été le facteur déterminant de l'additionnalité. Et, s'agissant de l'additionnalité financière, les principaux facteurs déterminants sont le financement à long terme, l'apport de capital-risque, l'apport de devises fortes et les effets catalytiques. Cet état de fait montre que la Banque continue de donner la priorité aux projets dans lesquels elle apporte une valeur ajoutée que le secteur privé ne peut pas apporter, complétant ainsi les investissements commerciaux au lieu de les supplanter.

Toutes les opérations non souveraines approuvées en 2024, sauf une, ont été notées *plus que satisfaisantes*[1] pour ce qui concerne les résultats attendus en matière de développement. Pour être plus précis, quatre opérations ont été notées *excellentes*, sept ont reçu une note *Très bon*, 18 une note *Bon* et une seule a été notée *Insatisfaisante*. Ces notes *plus que satisfaisantes* s'expliquent par la création d'emplois, la production de recettes fiscales, l'intégration régionale et l'appui aux États en transition, entre autres résultats escomptés sur le plan du développement. Les 30 projets approuvés par le Conseil en 2024 devraient créer 46 097 emplois directs à temps plein, ce qui équivaut à une baisse de 16 % environ par rapport à 2023. Près de 30 % de ces emplois devraient être occupés par des femmes. Les jeunes devraient représenter 37 % des emplois créés. L'élargissement de l'accès au financement des entreprises devrait être nettement renforcée puisque 4 317 entreprises devraient en bénéficier (contre 783 en 2023), dont 4 000 petites et moyennes entreprises. Les projets approuvés devraient aussi générer près de 2,75 milliards d'USD de recettes fiscales, en hausse de 33 % par rapport à 2023. Les opérations non souveraines approuvées peuvent contribuer à l'intégration régionale grâce à des projets exécutés dans plusieurs pays (pour 43 % des projets), à la levée de 1,512 milliard d'USD de recettes ou d'économies nettes en devises étrangères et à la promotion du commerce intra-africain (pour une valeur de 2,244 milliards d'USD).

En 2024, la Division ECMR.2 a évalué quatre opérations régionales pour une enveloppe totale de 4,35 milliards d'USD et une contribution totale de la Banque se chiffrant à 517 millions d'USD. Cette situation représente une très forte baisse du nombre d'opérations régionales évaluées, qui était

1 La notation *plus que satisfaisante* se réfère aux projets notés « Bon » ou mieux.

de 24 en 2023. Trois des quatre projets étaient dans le secteur des *transports* et un projet dans le secteur de l'eau, de l'éducation, de l'assainissement et de la santé — *WESH* (en particulier dans le secteur de l'éducation). Deux des opérations régionales étaient réalisées en Afrique de l'Est, alors que les deux autres opérations ont été mises en œuvre en Afrique australe et en Afrique de l'Ouest

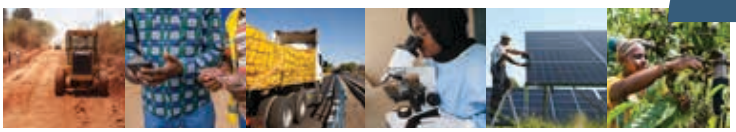
La Division a également mené à bien des activités importantes qui ont contribué aux opérations de la Banque et à son programme d'action pour le développement. Ces activités/produits comprenaient neuf documents de travail pertinents pour la politique, 17 notes de politique et 10 articles évalués par des pairs. Parmi ses activités de sensibilisation et de diffusion du savoir figuraient 11 séminaires et ateliers. La Division ECMR.2 a aussi participé au renforcement des capacités à la Banque et à l'extérieur, notamment en aidant une institution de financement du développement nationale (la Banque namibienne de développement) à répondre à ses besoins en matière d'évaluation de l'impact sur le développement. Ces activités permettent au personnel de la Division de développer leurs compétences analytiques et leur connaissance sectorielle.

La Division ECMR.2 a placé le curseur sur les possibilités offertes à des jeunes à la suite du retour d'information fourni par le Conseil d'administration et par la Direction, afin de mettre en évidence des résultats au bénéfice des jeunes, conformément à la nouvelle Stratégie décennale de la Banque. Sur les 12 opérations non souveraines approuvées qui font état de créations d'emplois en 2024, en tout 61 % de la part moyenne des créations d'emplois escomptées concernent les jeunes.

Si la Division ECMR.2 a travaillé avec le Département de l'impact sur le développement et les résultats (SNDR) au cours de l'année pour harmoniser les indicateurs ex ante dans les différents secteurs avec les indicateurs suivis pendant le contrôle et à l'achèvement du projet, des difficultés subsistent en ce qui concerne l'établissement de rapports sur les résultats en matière de développement. Les lacunes au niveau des résultats rapportés lors du suivi et de l'achèvement du projet entravent la capacité de la division à évaluer l'exactitude des prévisions des estimations ex ante des résultats en matière de développement et à fermer la boucle de rétroaction concernant l'impact des opérations non souveraines de la Banque. Une meilleure coordination entre les différentes unités chargées de la mesure des résultats et de l'évaluation de l'impact au sein de la Banque pourrait contribuer à la résolution de ce problème tout en renforçant la capacité des unités concernées.



ADOA en chiffres 2024



Groupe de la banque africaine de développement

37 ONS | **4** OR
évaluées

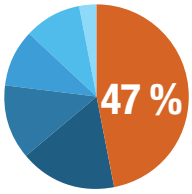
103
Notes ADOA émises à différents stades du projet

30
Projets d'ONS approuvés par le Conseil

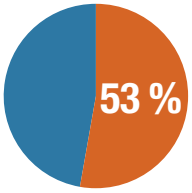
2,9 milliards d'USD
Financement total des ONS approuvées par la Banque

81 %
Augmentation par rapport au financement total des ONS de 1,6 milliard d'USD en 2023

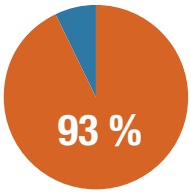
517 millions d'USD
Financement total des OR approuvées par la Banque



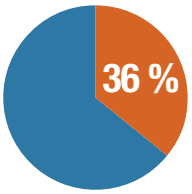
Part du financement de la Banque aux projets de portée **panafricaine**



Part du financement ONS de la Banque à des projets bénéficiant à au moins un **État en transition**



Part des projets notés *Positive* ou *Très positive* pour leur **additionnalité**



Part des projets notés *Très bon* ou *Excellent* pour les **résultats en matière de développement**



46 097
Emplois équivalents à temps plein supplémentaires devant être créés par les ONS approuvés



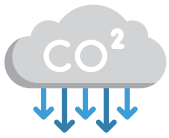
30 %
Emplois féminins en pourcentage des emplois devant être créés par les ONS



61 %
Part des emplois réservés aux jeunes dans les 12 ONS approuvés ayant signalé des créations d'emplois



4 000
PME qui devraient bénéficier de financement à travers les ONS approuvées par la Banque



72,7 M
Tonnes d'émissions de CO_2 qui devraient être évitées grâce à différents ONS



5 208
MW d'électricité à produire par les projets financés par la Banque



2,75 milliards d'USD
Recettes fiscales nettes supplémentaires attendues du gouvernement



36
Produits de connaissance générés



1. Introduction

La Banque africaine de développement finance des opérations qui contribuent à répondre aux aspirations du continent africain sur le plan du développement. Les ressources de la Banque sont néanmoins limitées par rapport aux problèmes du développement en Afrique. La Banque doit donc être stratégique et sélective dans l'emploi de ses ressources en complétant plutôt qu'en remplaçant les capitaux privés et en allouant les ressources qui ont le plus d'impact sur le programme de développement inclusif de l'Afrique:

- **L'additionnalité.** Qu'est-ce que les institutions de financement du développement apportent à une opération que les sources commerciales ne peuvent pas apporter ?[2]
- **Les résultats en matière de développement.** Quels sont les résultats supplémentaires en matière de développement que l'on peut attendre de ces opérations ?[3]

L'outil fait partie intégrante du traitement des opérations non souveraines (ONS[4]). À partir de la phase de conception jusqu'à l'approbation par le Conseil, l'outil ADOA fournit à la Direction et au Conseil des informations indépendantes permettant de définir l'ordre de priorité des projets. Le cadre ADOA est actualisé tous les cinq ans afin de garantir que l'outil est à jour au regard des priorités stratégiques de l'institution et face aux nouvelles réalités opérationnelles. En plus des opérations non souveraines, un cadre modifié a été créé pour évaluer les opérations

2 L'ADOA mesure les contributions collectives de toutes les institutions de financement du développement participantes et non la contribution individuelle de la Banque.

3 L'évaluation des opérations régionales par ECMR.2 portes uniquement sur la dimension des résultats en matière de développement. L'additionnalité de l'intervention de la Banque est appréhendée à partir d'évaluations complémentaires dans le Tableau de bord des opérations régionales. Ainsi donc, l'ADOA ne prend pas en compte la dimension de l'additionnalité lorsqu'il s'agit d'évaluer les opérations régionales.

4 Les opérations non souveraines font référence à des projets qui sont dans une large mesure détenus ou exploités par le secteur privé. Il peut également s'agir de projets appartenant à l'État (par exemple, des entreprises publiques), à condition qu'ils fonctionnent de façon autonome et sur une base commerciale. Dans les opérations non souveraines, l'entité qui emprunte ou qui bénéficie de l'investissement est une entité privée ou une entité autonome détenue par l'État par opposition au gouvernement lui-même.

régionales, lesquelles sont des opérations souveraines qui couvrent deux pays ou plus.

Le présent rapport annuel propose un résumé des projets évalués par ECMR.2 en 2024. À la lumière de la nouvelle Stratégie décennale de la Banque (2024-2033), ECMR.2 profite de ce rapport pour tenir compte des recommandations émises par le Conseil au sujet de l'accent mis sur les résultats en matière de développement en faveur de la jeunesse africaine, en plus des concernant les femmes et les marchés fragiles. Bien plus, en 2024, ECMR.2 a travaillé avec SNDR pour rationaliser l'établissement de rapports relatifs à l'impact de la Banque sur le développement par l'harmonisation des indicateurs ex ante avec les indicateurs que l'on utilise pendant le suivi et à l'achèvement des opérations non souveraines. Qu'à cela ne tienne, l'établissement de rapports sur les résultats en matière de développement reste un défi dans la mesure où les lacunes importantes observées dans les résultats rapportés rendent difficiles l'amélioration des estimations ex ante et la fermeture de la boucle de rétroaction en ce qui concerne l'impact de la Banque sur le développement dans les pays membres régionaux. Ce problème pourrait être réglé par une meilleure coordination entre les unités impliquées dans l'évaluation des résultats au sein de la Banque, ainsi que par le renforcement des capacités des équipes de suivi.

Le reste du rapport annuel actuel de l'ADOA est structuré comme indiqué ci-après. La section 2 présente une vue d'ensemble des opérations non souveraines et des opérations régionales évaluées au cours de l'année 2024. La section 3 traite des évaluations de l'additionnalité et des facteurs d'additionnalité. L'évaluation des résultats attendus en matière de développement est présentée à la section 4, en mettant en lumière les principaux résultats. La section 5 présente une brève réflexion sur l'évaluation des opérations régionales, en plus de l'actualisation du cadre d'évaluation des opérations régionales. La contribution de l'ADOA à l'amélioration de la qualité à l'entrée pour les opérations non souveraines et aux priorités opérationnelles que représentent les High 5 de la Banque est examinée à la section 6. La section 7 résume les activités menées par la Division ECMR.2 relativement à la production et à la diffusion de connaissances, ainsi qu'au renforcement des capacités. La section 8 présente les conclusions du rapport.



2. Vue d'ensemble des opérations non souveraines et des opérations régionales

2.1 Évaluation des opérations non souveraines en 2024

Avant d'être approuvée par le Conseil d'administration, une opération non souveraine passe généralement par cinq étapes : la note conceptuelle de projet (NCP) de l'équipe pays (EP) ; la NCP du Comité des opérations (OpsCom) ; le rapport d'évaluation de projet (REP) de l'équipe pays ; le REP d'OpsCom ; et la présentation au Conseil[5] (voir à cet effet la figure 1). À chacune de ces étapes, la Division ECMR.2 peut fournir une évaluation fondée sur les demandes de la Direction et sur les caractéristiques du projet. Cette démarche permet à la haute Direction de définir correctement l'ordre de priorité des projets avant qu'ils ne soient soumis à l'approbation du Conseil d'administration. Cela signifie que jusqu'à cinq notes ADOA peuvent être émises depuis le stade de la note conceptuelle jusqu'à l'approbation du Conseil.

Au total 103 notes ADOA ont été émises pour des opérations non souveraines en 2024, en hausse de

Figure 1. Étapes du traitement des projets



5 Un certain nombre d'opérations non souveraines font l'objet d'un projet beaucoup plus court qui ne passe pas par l'équipe pays ni par OpsCom. Par exemple, dans certaines opérations non souveraines, le comité d'investissement technique et le comité d'examen technique pourraient remplacer les étapes de l'équipe pays et d'OpsCom. De même, les opérations non souveraines de petite taille ou à faible risque pourraient sauter l'étape d'OpsCom.

Encadré 1. Principales étapes de la prise de décisions concernant le traitement des opérations non souveraines pour lesquelles des notes ADOA ont été émises

Organes de prise de décisions concernant les opérations

L'**Équipe pays (régionale)** est le comité au niveau régional d'où est montée une opération non souveraine. Ce comité est composé de représentants de pays de la région. L'équipe pays est placée sous l'autorité du Directeur général régional. Elle doit approuver une opération non souveraine avant que celle-ci ne soit transmise ensuite au Comité des opérations.

Le **Comité des opérations (OpsCom)** est chargé de prendre toutes les décisions opérationnelles à la BAD. Cet organe est composé de vice-présidents des complexes opérationnels, régionaux et d'appui de la Banque. Il est présidé par la Vice-présidente principale (ou par le Vice-président principal, selon le cas) et doit approuver les projets pour les missions d'évaluation et pour examen par le Conseil d'administration. On peut sauter cette étape pour un certain nombre de projets (par exemple, les projets de petite taille ou à faible risque) — seuls les projets notés « à haut risque » et/ou sur lesquels la contribution de la Banque est égale ou supérieure à 100 millions d'unités de compte (UC) doivent être soumis au Comité des opérations.

Le **Conseil d'administration** de la BAD est l'autorité qui prend des décisions concernant l'approbation du financement des projets par la Banque. Il est composé d'Administratrices et d'Administrateurs nommés par les pays membres. Le pouvoir d'approbation a été délégué au Conseil d'administration par le Conseil des gouverneurs. Le Conseil d'administration est présidé par le Président de la Banque.

12 % par rapport à 2023. Au stade de la conception, en tout 15 notes ADOA ont été émises pour examen par l'équipe pays/régionale (NCP-EP) et neuf notes ont été émises pour examen par le Comité des opérations (NCP-OpsCom). À l'étape de l'évaluation, 27 notes ont été émises au stade REP-EP et 22 notes ont été émises au stade REP-OpsCom. Au total 30 notes ADOA ont été émises au stade du Conseil d'administration.

Les projets financés par la BAD sont classés en 7 secteurs décrit dans le tableau 1. Comme le montre la figure 2, la répartition des notes ADOA sur les cinq étapes est inégale. Pour deux raisons. Première raison : le traitement de certains de ces projets a commencé en 2023 et s'est poursuivi en 2024. Deuxièmement, certaines opérations non souveraines telles que les projets de financement du commerce sont dispensées de passer par les étapes de la note conceptuelle de projet et passent directement à l'évaluation. Contrairement aux projets du secteur réel tels que l'énergie ou l'industrie, les opérations de financement du commerce sont aussi classées comme à faible risque et leur mise en œuvre se fait grâce à des intermédiaires financiers sans impliquer des revues intensives sur le double plan social et environnemental.

Les 30 opérations non souveraines approuvées par le Conseil en 2024 représentent une augmentation de 25 % par rapport à 2023 (figure 3). Le nombre total d'opérations non souveraines approuvées a atteint le niveau de la période qui précédait l'apparition de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). La valeur des financements de la Banque en 2024 a également dépassé le niveau atteint au cours des trois années précédant celle d'apparition de la COVID-19. Cette situation montre que la valeur moyenne de la contribution de la Banque dans les opérations non souveraines approuvées en 2024 est désormais beaucoup plus élevée. En d'autres termes, l'augmentation de la taille des tickets des opérations non souveraines approuvées en 2024 compense la baisse du volume des transactions.

En ce qui concerne la quantité, le nombre d'opérations non souveraines approuvées est dominé par celles qui ont trait aux *services financiers* (figure 4).

Figure 2. Notes ADOA émises à divers stades du cycle de traitement des projets

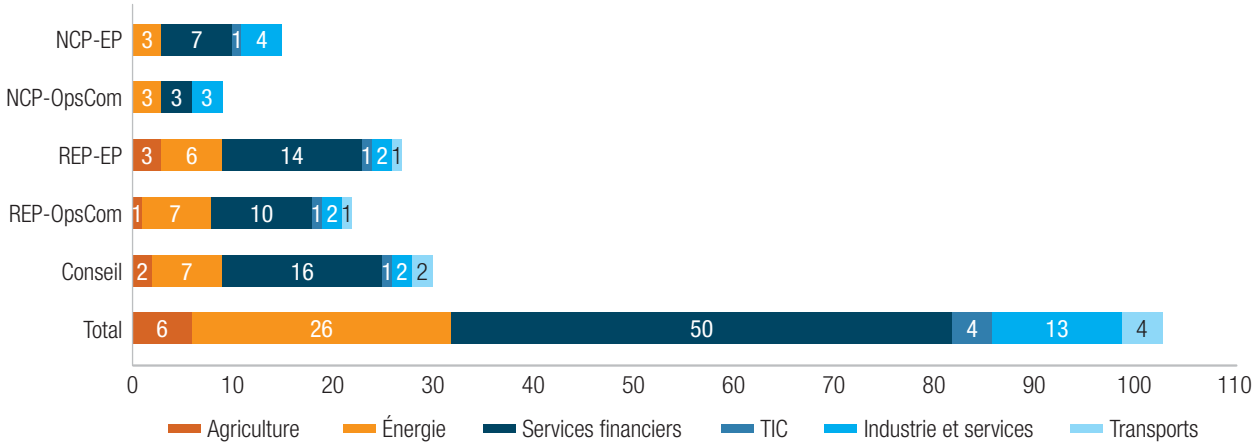
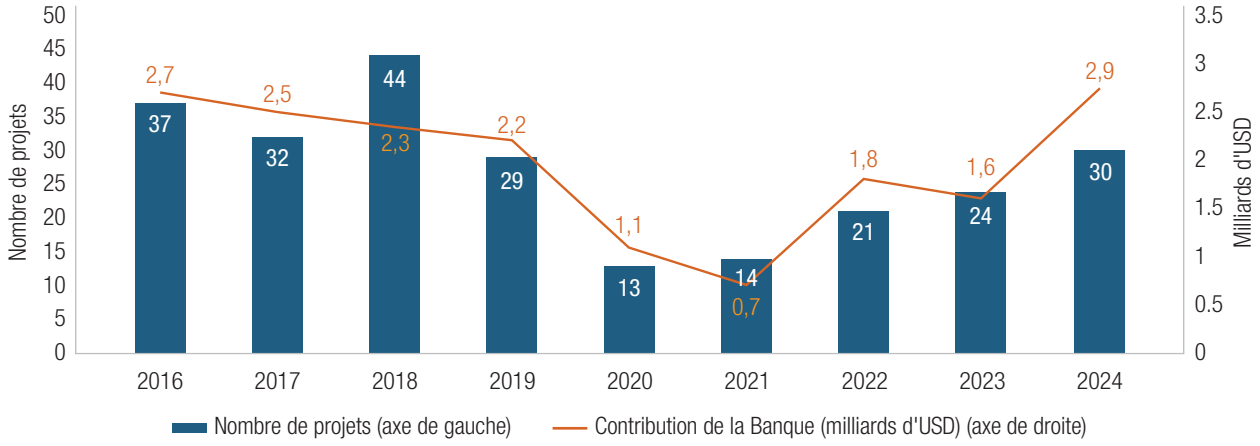


Tableau 1. Description sectorielle des projets

Secteur du projet	Description
Agriculture	La Banque fournit des financements et/ou des services consultatifs à une entreprise privée afin de soutenir les cultures, l'élevage, la pêche et l'aquaculture, l'agroforesterie ou l'agro-industrie.
Énergie	La Banque fournit des financements et/ou des services consultatifs à une entreprise privée pour soutenir la production, le transport et la distribution d'électricité, ou la puissance énergétique au bénéfice des consommateurs finaux.
Industrie et services	La Banque fournit des financements et/ou des services consultatifs à une entreprise privée en vue de soutenir la production manufacturière, tout comme des activités de construction et immobilières, ainsi que des activités extractives (mines, pétrole et gaz) et les services comprenant le commerce de détail, le commerce de gros et le secteur hôtelier.
Services financiers	La Banque fournit des services de financement et/ou consultatifs pour soutenir : *l'accès au crédit* (la Banque prête à un intermédiaire financier, par exemple à des banques commerciales ou à des banques de développement régionales/nationales, qui à leur tour rétrocèdent les fonds à leurs clients) ; *l'accès au capital-risque* (la Banque investit dans des institutions financières telles que des fonds de capital-investissement qui à leur tour placent les fonds dans des entreprises au moyen de prises de participation principalement) ; ou *le développement du secteur financier* (la Banque fournit des financements à des intermédiaires financiers qui offrent des services comme l'assurance, des garanties de portefeuille, le crédit-bail, la finance numérique ou les technologies financières).
TIC	La Banque fournit des financements et/ou des services consultatifs à une entreprise privée afin de soutenir l'infrastructure de l'économie numérique (laquelle infrastructure englobe des câbles à fibre optique, des tours de télécommunications, des câbles sous-marins, des satellites, des centres de données) et des projets relatifs à l'Internet des objets (IdO) et à l'intelligence artificielle (IA).
Transports	La Banque fournit des financements et/ou des services consultatifs à une entreprise privée pour soutenir la construction, le fonctionnement et/ou l'entretien de routes, de chemins de fer, de ports maritimes et d'aéroports.
Eau, éducation, assainissement et hygiène (WESH)	La Banque fournit des financements et/ou des services consultatifs à une entreprise privée afin de soutenir l'alimentation en eau et l'accès à des services d'assainissement, de santé et d'éducation de qualité au bénéfice des ménages.

Figure 3. Tendances concernant le nombre d'opérations non souveraines approuvées et la valeur des contributions de la Banque



Près de 53 % des projets (en tout 16) proviennent de ce secteur. Ceci représente une réduction en proportion comparativement à 2023 où 75 % des projets approuvés étaient issus de ce secteur. Le secteur de l'*énergie* (avec 23 % des projets) occupe la deuxième position pour ce qui est du nombre de projets approuvés par secteur. En 2023, le secteur de l'*énergie* ne représentait plus que 4 % du total. Le nombre de projets approuvés dans les autres secteurs est à un chiffre (à 6 % en moyenne).

S'agissant de la contribution de la Banque, il convient de souligner que les *services financiers* représentent à nouveau la part la plus importante, avec 39 % du total (voir à cet effet la figure 4). On en déduit que si le nombre de projets de *services financiers* approuvés est assez élevé, la valeur moyenne de la contribution de la Banque n'est pas aussi élevée que l'on aurait pu s'y attendre. Alors que seulement deux projets ont été approuvés dans le secteur des *transports*, leur valeur combinée dans la contribution de la Banque s'élevait à 36 % en 2024, ce qui illustre la taille moyenne des projets dans ce secteur. Le deuxième secteur le plus important est celui de l'*énergie*, où la contribution de la Banque se situait à 10 % en 2024. L'*agriculture*, les *TIC* et l'*industrie et les services* représentent 4 %, 6 % et 6 %, respectivement, du total. Les priorités opérationnelles de la Banque restent les mêmes Cinq grandes priorités (High 5). Cette différence dans la répartition sectorielle traduit donc probablement des variations d'une année sur l'autre plutôt que des changements dans les cibles par secteur.

Figure 4. Répartition des projets approuvés, par secteur

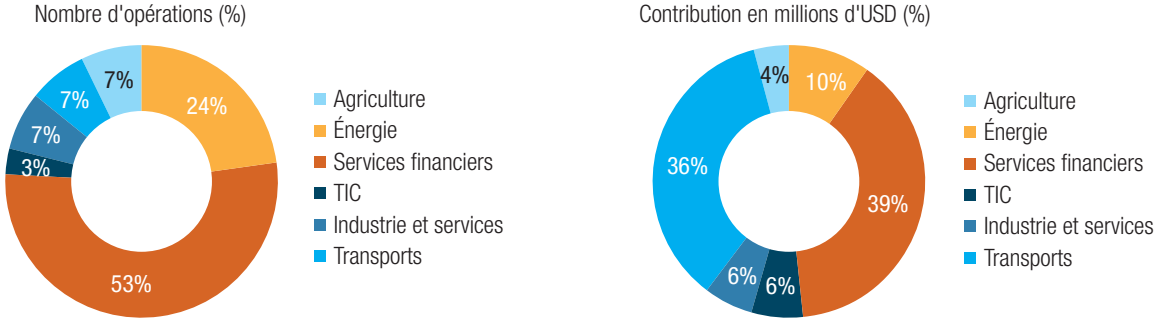
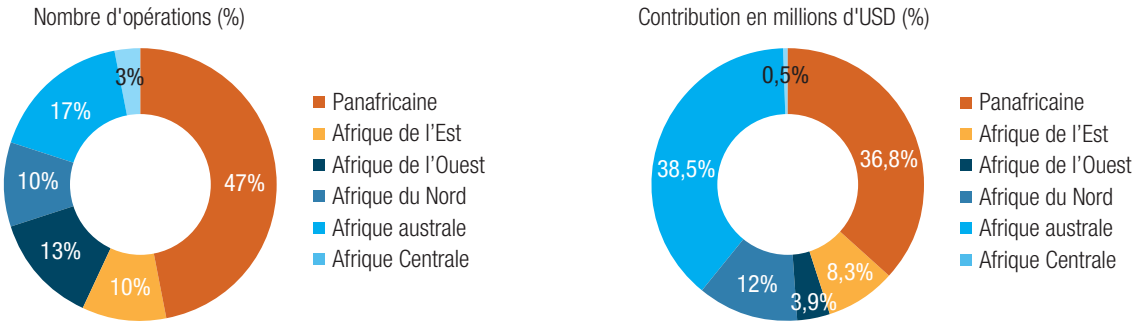


Figure 5. Répartition des projets approuvés, par région



S'agissant de la répartition régionale, on constate que 47 % des opérations non souveraines approuvées en 2024 sont des projets couvrant plusieurs pays (ayant une vocation panafricaine)[6] (figure 5). Cette proportion s'inscrit en légère baisse par rapport à 2023 où ce groupe représentait 50 % des opérations non souveraines. En valeur de la contribution de la Banque, ce groupe de projets représente 37 %, en baisse comparativement aux 56 % de 2023.

2.2 Opérations régionales évaluées en 2024

Seuls quatre opérations régionales ont été évaluées en 2024. Ces projets couvraient uniquement deux secteurs, de façon précise un projet « WESH » (avec pour spécialité l'éducation) et trois projets dans les *transports* (tableau 2). Deux projets sont exécutés en Afrique de l'Est, tandis que l'Afrique australe et l'Afrique de l'Ouest comptaient un projet chacune (voir la figure 6). La plupart des projets se trouvaient à un stade avancé de traitement, trois sur quatre ayant atteint le stade de l'évaluation. Un projet était au stade de la conception au moment de son évaluation. La valeur totale des projets évalués s'élevait à 4,35 milliards d'USD, la contribution de la Banque se chiffrant à 517 millions d'USD.

Figure 6. Répartition régionale des opérations régionales évaluées en 2024

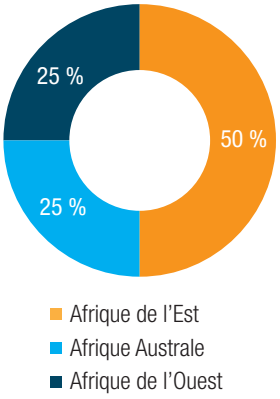


Tableau 2. Répartition sectorielle des opérations régionales évaluées en 2024

Secteur	Numéro de projet	Coût total du projet (en millions d'USD)	Contribution de la Banque (en millions d'USD)	Part dans la contribution totale de la Banque
WESH (Éducation)	1	52	47	9,14 %
Transports	3	4 297	470	90,86 %
Total	**4**	**4 350**	**517**	**100 %**

6 Un projet à vocation panafricaine est un projet qui couvre au moins deux pays africains de régions différentes.

Il importe de souligner que le faible nombre d'opérations régionales en 2024 n'était pas dû à une baisse de l'engagement dans les projets du processus visant à promouvoir l'intégration régionale. Au contraire, certaines opérations régionales qui auraient dû être traitées en 2024 avaient été anticipées et traitées en 2023. En effet, le nombre d'opérations régionales traitées en 2023 se chiffrait à 21.





3. Évaluation de l'additionnalité

Le cadre ADOA[7] évalue deux dimensions de l'additionnalité, à savoir :

- **l'additionnalité financière —** il s'agit là de l'additionnalité qui se produit lorsque le financement levé auprès d'institutions de financement du développement (IFD) réduit l'exposition des participants commerciaux au risque de crédit, au risque de liquidité ou au risque commercial d'une manière que l'on ne peut obtenir en ayant recours uniquement à des sources privées. Les quatre catégories d'additionnalité financière sont : i) la structure de financement ; ii) la structure et les instruments de financement innovants ; iii) les fonds propres ; et iv) la mobilisation des ressources ; et
- **l'additionnalité non financière —** il s'agit notamment d'améliorations apportées à la conception ou à l'exploitation des projets par des institutions de financement du développement qui augmentent les chances que les résultats escomptés se concrétisent d'une manière que les investisseurs commerciaux ne peuvent pas apporter aux projets. Les quatre catégories d'additionnalité non financière sont : i) l'atténuation des risques politiques ; ii) le changement de politique/réglementation ; iii) l'établissement de normes ; et iv) le savoir, l'innovation et le renforcement des capacités.

3.1 Notation de l'additionnalité

Les deux dimensions de l'additionnalité sont évaluées séparément et une note agrégée de l'additionnalité est fournie sur la base de la pondération financière/non financière de 65 %/35 %. L'additionnalité du projet est évaluée sur une échelle en 10 points. Un projet est considéré comme ayant une additionnalité satisfaisante s'il obtient la note « *Très positive* » ou « *Positive* ». Une note « *Marginalement positive* » ou « *Insatisfaisante* » indique une additionnalité insatisfaisante (tableau 3).

7 Le cadre ADOA 3.0 peut être évalué ici : https://www.afdb.org/en/documents/2022-adoa-general-framework

Tableau 3. Échelle d'évaluation de l'additionnalité

Fourchette de notation	Note de l'additionnalité
7,1 - 10	Très positive
5,9 - 7	Positive
4,8 - 5,8	Marginalement positive
1 - 4,7	Insatisfaisante

La grande majorité des opérations non souveraines évaluées en 2024 présentaient une additionnalité satisfaisante (figure 7). Environ 87 % des projets approuvés (en l'occurrence 26 projets approuvés sur 30) ont obtenu une note de l'additionnalité globale satisfaisante. De façon précise, 20 opérations non souveraines ont obtenu une note de l'additionnalité *positive* et six ont obtenu une note *très positive*. Seulement quatre projets sur 30 ont obtenu une note en *deçà de satisfaisante* (deux ont obtenu une note *marginalement positive* et deux une note *insatisfaisante*). La part des évaluations satisfaisantes qui se situait à 87 % en 2024 est inférieure à celle enregistrée en 2023, qui était de 96 %. Le pourcentage élevé de notes *plus que satisfaisantes* pour les projets approuvés en 2023 indique que la participation de la Banque et d'autres institutions de financement du développement avait une valeur ajoutée que les participants du secteur privé ne pouvaient pas apporter. Autrement dit, la participation de la Banque était complémentaire et ne se substituait pas à la contribution des investisseurs commerciaux.

L'additionnalité financière est le principal facteur d'additionnalité pour les opérations non souveraines approuvées (figure 8). De façon précise, 28 des 30 opérations non souveraines approuvées ont été notées soit *positives* soit *très positives*. Seules 11 opérations non souveraines sur 30 ont obtenu une note *plus que satisfaisante* (10 ont obtenu une note *positive* et une a obtenu une note *très positive*) pour l'additionnalité non financière. La plupart (18 sur 19) des opérations non souveraines notées *marginalement positives* pour l'additionnalité non financière avaient une note *positive* (pour 11 d'entre elles) ou *strictement positive* (pour quatre) en ce qui concerne l'additionnalité globale, ce qui n'est guère surprenant étant donné que l'additionnalité financière a un poids plus important que l'additionnalité non financière dans l'agrégation des notes de l'additionnalité globale.

Figure 7. Répartition de la note globale de l'additionnalité en 2024

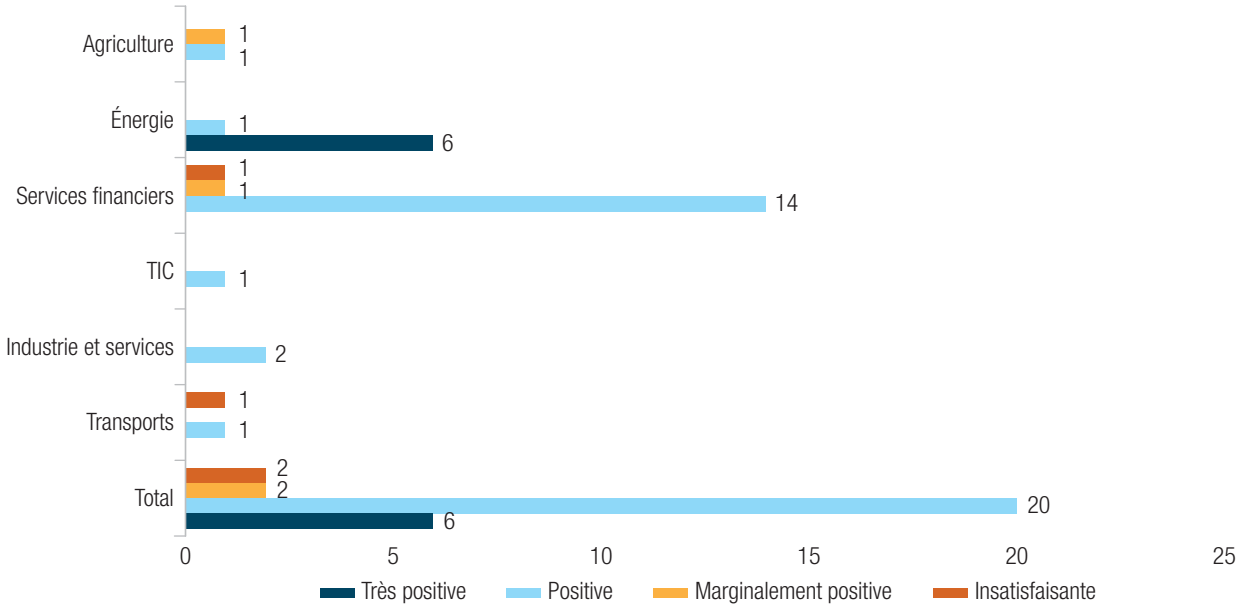
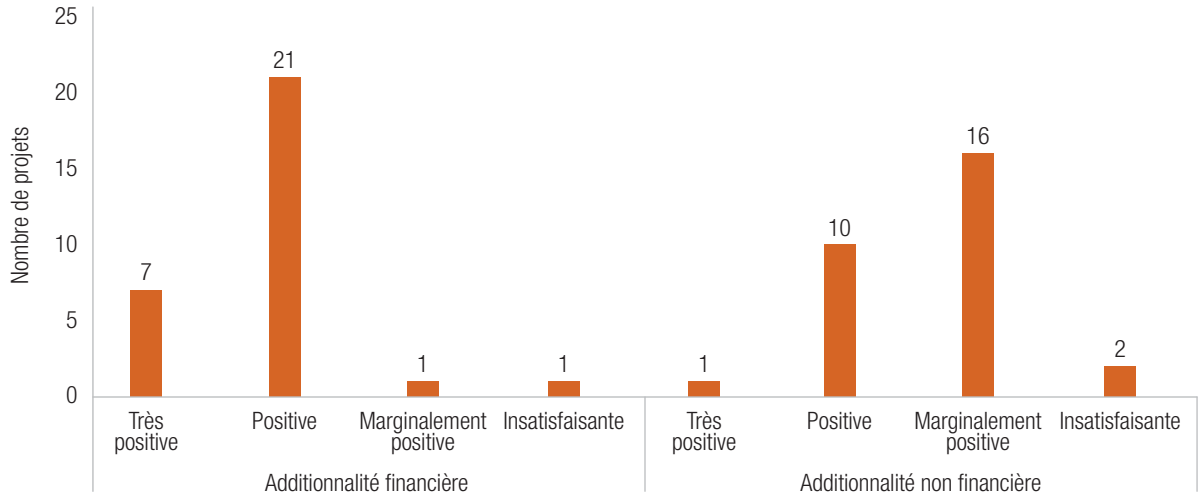


Figure 8. Répartition de la notation par catégories d'additionnalité.



3.2 Facteurs de l'additionnalité financière

Les facteurs de l'additionnalité financière dans les opérations non souveraines approuvées sont principalement la mise à disposition de financements à long terme, le capital-risque, un effet catalyseur et des devises fortes, entre autres. Certaines opérations non souveraines recèlent plus d'un de ces facteurs d'additionnalité (un exemple est fourni dans l'encadré 2).

a. Financement à long terme

L'apport de financements à long terme qui ne peuvent être égalés par les banques commerciales constitue une source majeure d'additionnalité financière. Le financement à long terme est particulièrement important pour les projets d'infrastructure à forte intensité de capital aux fins desquels les investisseurs ont besoin d'une période prolongée pour engranger des bénéfices, tout en permettant aux utilisateurs finaux de payer des frais accessibles. Les financements à long terme sont souvent assortis d'un différé d'amortissement prolongé. En 2024, treize des 30 opérations non souveraines approuvées ont reçu un financement à long terme de la Banque. L'échéance moyenne d'un financement octroyé par la Banque était de 12 ans, avec un différé d'amortissement de 2,9 ans. Il s'agit là d'une hausse par rapport à 2023 où l'échéance médiane des projets approuvés était de 10 ans. La durée médiane était de 15 ans au niveau des projets approuvés pour lesquels ce facteur a joué un rôle dans la notation. L'opération non souveraine ayant la plus longue échéance (25 ans) était réalisée dans le secteur des *transports*. Parmi les autres opérations non souveraines dont l'échéance est supérieure à 12 ans figurent un certain nombre de projets relevant du secteur de l'*énergie*.

b. Fonds propres/Capital-risque

L'apport de capital-risque aide à améliorer la solidité financière, la solvabilité ou la gouvernance, ce qu'il est souvent difficile d'obtenir sur le marché. Ce type de « capital patient » est un facteur déterminant de l'additionnalité financière. En 2024, huit des 30 projets approuvés impliquaient un apport de capital-risque par la Banque. À l'exception des prises de participation directes dans des institutions de financement du développement régionales, l'apport de capital-risque par la Banque se fait essentiellement grâce à des fonds de capital-investissement. En 2024, le projet de la Banque qui impliquait l'apport de capital-risque concernait une IFD régionale

Encadré 2. Démonstration par une opération non souveraine de l'additionnalité financière grâce à un financement à long terme et à un effet catalyseur

PROJET DE PARC ÉOLIEN DE SUEZ

Le Projet de parc éolien de Suez est un projet axé sur les énergies renouvelables en Égypte, doté d'une enveloppe de 1,049 milliard d'USD et qui devrait avoir une capacité de production de 1 100 mégawatts. Ce projet a reçu une note de l'additionnalité globale *fortement positive*, que l'on peut attribuer principalement aux incidences de l'additionnalité financière, notée *fortement positive*. Pour ce projet, la Banque a approuvé un prêt privilégié de 170 millions d'USD pour une échéance de 20 ans, assorti d'un différé d'amortissement de 39 mois. Une telle échéance n'est pas possible auprès de sources commerciales, ce qui signifie que la participation de la Banque a joué un rôle important dans l'allègement de la contrainte financière pesant sur le projet. Les conditions de financement — une échéance et un différé d'amortissement de longue durée — sont essentielles pour garantir la viabilité commerciale du projet. Les autres conditions de financement du projet ne sont guère avantageuses. De façon plus précise, lorsque l'échéance du financement de la Banque est ramenée à 16 ans, le ratio de couverture du service de la dette (RCSD), autrement dit le rapport entre les flux de trésorerie et les obligations au titre du service de la dette, tombe en dessous de 1. Un RCSD inférieur à 1 signifie qu'un projet ne peut pas rembourser sa dette et que sa solvabilité est menacée. Il s'agit là d'une manifestation claire de l'additionnalité financière apportée par une institution de financement du développement telle que la Banque.

L'effet catalyseur est un autre facteur qui a contribué à l'obtention d'une note de l'additionnalité financière plus que satisfaisante. De façon spécifique, l'opération non souveraine avait une structure de prêt A/B par l'intermédiaire de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD). Outre la contribution de la BERD à hauteur de 200 millions d'USD, Arab Bank a fourni 100 millions d'USD dans le cadre d'un prêt B. Cela signifie que même si Arab Bank a apporté ce financement de 100 millions d'USD, le prêteur officiel reste la BERD. Grâce aux immunités et privilèges qui l'encadrent, cette contribution du secteur privé est moins risquée. Par conséquent, une institution de financement du développement a mobilisé des financements qui ne se seraient pas concrétisés autrement.

(dénommée Africa Finance Corporation), alors que les sept autres projets étaient financés dans le cadre de fonds de capital-investissement.

c. Effets catalytiques et mobilisation des ressources

Une autre source importante d'additionnalité financière est la preuve qui a été apportée que les institutions de financement du développement mobilisent des capitaux auprès d'investisseurs commerciaux ou institutionnels. En 2024, quatre des 30 projets approuvés comprenaient cet élément avec des notes globales *positives* ou *très positives* pour l'additionnalité. Trois des opérations non souveraines étaient menées dans le secteur des *services financiers* et une opération était organisée dans le secteur de l'*énergie* (voir l'encadré 2). Dans l'un de ces projets (intitulé « *Africa Infrastructure Investment Fund 4* »), la participation de plusieurs investisseurs institutionnels dépendait de la participation d'une institution de financement du développement, et la participation de la Banque remplissait justement ce critère. De façon plus précise, six investisseurs institutionnels participants (principalement des fonds de pension) ont l'obligation d'investir dans de telles transactions uniquement avec des institutions de financement du développement. La contribution des investisseurs institutionnels attirés par des institutions de financement du développement représentait 18 % du capital engagé. Un autre exemple d'effet catalytique en 2024 a été le KawiSafi Fund II, lorsque le gestionnaire de fonds a ajouté une structure permettant aux institutions de financement du déve-



loppement d'envisager une couverture de première perte, ce qui a limité le risque de que les projections pessimistes se confirment pour les investisseurs commerciaux. L'ajout de cette première perte a attiré au moins deux gros investisseurs privés dont la contribution s'élevait à au moins 12,5 % du montant ciblé de 100 USD pour la première clôture.

d. Fourniture de devises fortes

L'apport de financements en devises fortes est essentiel pour la viabilité commerciale des projets en Afrique, où l'accès aux devises étrangères est particulièrement difficile. La participation de la Banque permet d'alléger la contrainte de change qui pèse sur de nombreuses entreprises en Afrique concernant l'importation de machines ou de biens intermédiaires qui ne sont pas produits dans l'économie nationale. Le change est également nécessaire afin de réduire le risque d'asymétrie des devises dans le cadre d'un projet dont le produit ou le service final devrait être réglé en devises. En 2024, sept projets sur 30 comprenaient la mise à disposition de devises fortes qui ont joué un rôle important dans la notation de l'additionnalité financière. Exception faite des projets de financement du commerce, les projets pour lesquels le financement en devises fortes joue un rôle sont souvent ceux qui bénéficient d'un financement à long terme. Si les opérations non souveraines de financement du commerce n'ont pas de longues échéances, cela ne signifie pas pour autant que leur additionnalité financière est limitée. L'apport de devises fortes dans les opérations non souveraines de financement du commerce est un facteur déterminant majeur de l'additionnalité financière, étant donné que les liquidités en devises sont une contrainte majeure à l'expansion des opérations de financement du commerce des banques commerciales sur le continent africain. Deux des sept projets pour lesquels l'apport de devises fortes a joué un rôle concernaient le financement du commerce.

e. Réduction des fonds propres exigés

Une autre source d'additionnalité financière est la réduction des fonds propres exigés. Cet effet implique que la Banque s'associe à des institutions financières dans le cadre d'accords de participation au risque (APR)[8] qui réduisent leur marge de manœuvre autour des risques afin que ces institutions financières puissent contribuer au traitement d'un plus grand

8 Les accords de participation au risque sont des garanties utilisées dans le financement du commerce aux fins desquelles la Banque prend au moins 50 % (mais peut aller jusqu'à 75 % dans les transactions impliquant des états en transition) du risque sur les transactions de financement du commerce. Un instrument similaire est la garantie de transaction offrant une garantie à 100 % sur le risque de non-remboursement qui a été lancée en 2021. Cela dit, l'ADOA n'évalue pas cet effet sur les opérations non souveraines individuelles, étant donné qu'une évaluation initiale a été réalisée au moment de son lancement.

nombre de transactions de financement du commerce sur le continent. La note de risque de crédit AAA de la Banque lui permet de réduire les fonds propres exigés des emprunteurs dont le profil de risque de crédit est relativement élevé. Ces facteurs d'atténuation des risques ne peuvent pas être égalés par des prêteurs commerciaux. La solution de remplacement au partenariat avec la Banque consiste à souscrire des polices d'assurance qui sont généralement onéreuses. En 2024, quatre des 30 opérations non souveraines approuvées incluaient cet effet de réduction des fonds propres exigés. L'une de ces opérations non souveraines comprenait un accord de participation au risque de 150 millions d'USD avec la Banque de commerce et de développement de l'Afrique de l'Est et australe. Le partenariat de cette institution avec la Banque devrait profiter à 40 banques sur le continent pour soutenir les opérations de financement du commerce.

3.3 Facteurs de l'additionnalité non financière

Une institution de financement du développement telle que la Banque peut aussi apporter une additionnalité non financière sous la forme d'améliorations de la conception du projet grâce à l'assistance technique, à des améliorations des normes environnementales et sociales et à l'atténuation du risque politique.[9]

a. Assistance technique

La fourniture d'une certaine forme d'assistance technique est un élément important de l'additionnalité non financière. Dans la plupart des cas, ces assistances techniques améliorent la matérialisation des résultats du développement ou atteignent des groupes mal desservis. En 2024, sept des opérations non souveraines approuvées ont bénéficié d'une certaine forme d'assistance technique pour un montant total de 3,8 millions d'USD. Il s'agit d'un ensemble de projets d'assistance technique approuvés moins important qu'en 2023, où les opérations non souveraines approuvées avaient reçu en tout 17,8 millions d'USD. Cela dit, la disponibilité d'une assistance technique n'est pas toujours un facteur automatique d'additionnalité non financière. En réalité, seulement trois des sept projets ayant bénéficié d'une assistance technique ont reçu une note *positive* pour l'additionnalité non financière, les quatre autres projets ayant reçu une note *marginalement positive*. Dans les cas où la disponibilité d'une assistance technique n'est pas décisive pour l'attribution d'une note d'additionnalité non financière *satisfaisante*, cela tient généralement à l'insuffisance de preuves concernant la mesure dans laquelle l'assistance technique pourrait améliorer les résultats en matière de développement tels que la pertinence de cette assistance technique par rapport aux principaux résultats du projet, la portée des activités et la taille des bénéficiaires, entre autres.

b. Atténuation des risques politiques

L'atténuation des risques politiques constitue une source importante d'additionnalité non financière. Cet effet peut être obtenu par des instruments explicites sous la forme d'une assurance contre les risques politiques. L'atténuation des risques politiques peut aussi être obtenue de façon implicite par la simple présence des IFD telle que la Banque, du fait des immunités et des privilèges dont celle-ci jouit dans les pays membres régionaux. Une opération non souveraine (le Projet de centrales solaires photovoltaïques de Gassi et de Lamadji[10] au Tchad) englobait une garantie partielle de risque (GPR), qui était une forme d'assurance contre les risques

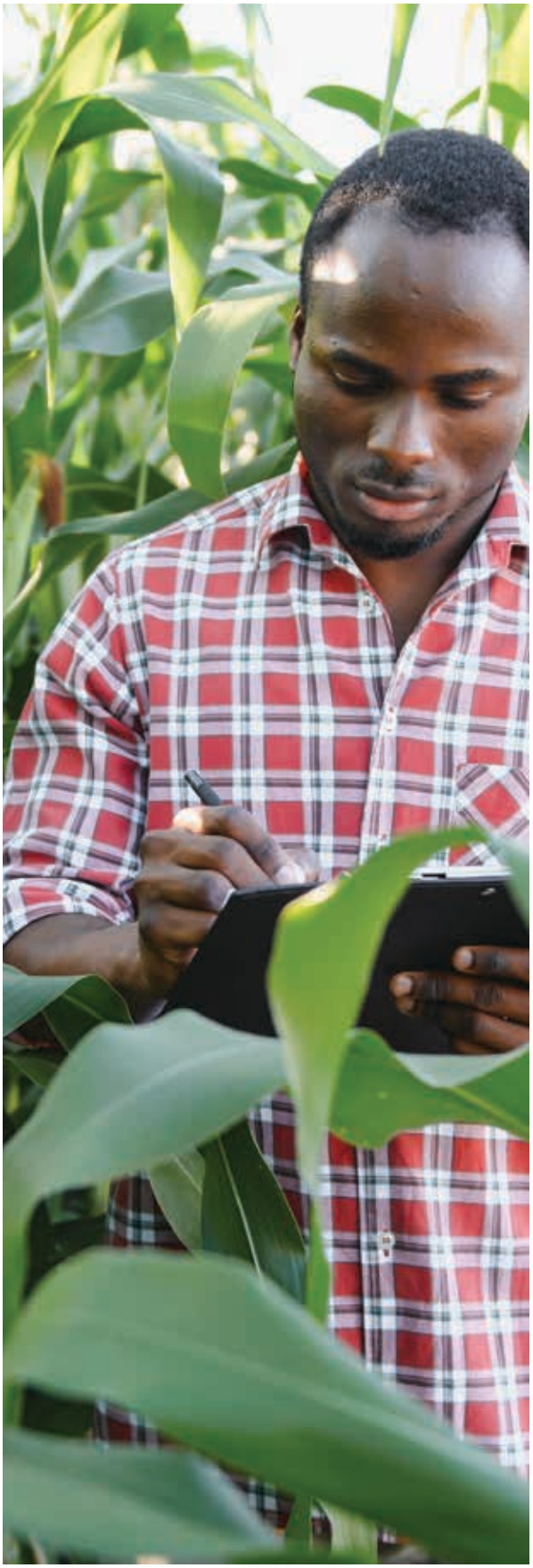
9 Comme on le voit dans la figure 8, un plus grand nombre d'opérations non souveraines affichent une note *plus que satisfaisante* pour l'additionnalité financière que pour l'additionnalité non financière. L'une des raisons est qu'un certain nombre d'opérations non souveraines sont des clients réguliers de la Banque ou d'autres institutions de financement du développement, ce qui réduit les possibilités d'utiliser les paramètres standard comme une source de l'additionnalité. Une autre raison est que les opérations non souveraines qui sont réalisées par des intermédiaires financiers rendent difficile l'attribution de crédits pour l'atténuation implicite du risque politique parce que la participation des institutions de financement du développement est souvent invisible au niveau du sous-projet où le risque d'une action défavorable des pouvoirs publics est susceptible de se produire.

10 Le projet comprend une garantie partielle de risque de 7,5 millions d'euros pour soutenir les lettres de crédit stand-by afin de couvrir les paiements de l'entreprise nationale de services publics.

politiques. En conséquence, le projet a reçu une note *très positive* pour l'additionnalité non financière. D'autres projets dans le secteur de l'*énergie* adossés sur des accords d'achat d'électricité à long terme comportaient également, de façon implicite, une forme d'atténuation des risques politiques. Les accords de participation au risque constituent un autre groupe de projets où l'atténuation des risques politiques est présente. La nature de la garantie fournie par des accords de participation au risque englobe les pertes commerciales potentielles qui pourraient être causées par des actions ou événements politiques défavorables, y compris le risque d'expropriation.

c. Définition de normes

Comme d'autres institutions de financement du développement, la Banque applique des normes sociales et environnementales rigoureuses et les opérations non souveraines qui reçoivent un financement de la Banque doivent se conformer à ces sauvegardes. Le degré de normalisation en tant que facteur déterminant de l'additionnalité non financière est déterminé par l'ampleur des améliorations dues à la participation des IFD. Dix des 30 projets approuvés en 2024 comprenaient des exigences de conformité à un système de gestion environnementale et sociale (SGES). Pour six de ces 10 projets, l'évaluation de l'additionnalité non financière était soit *positive*, soit *très positive*. Le projet Cairo 3A, au titre duquel la Banque a apporté une contribution de 27 millions d'USD à un projet de transformation agricole, est un exemple de projet où la conformité avec le système de gestion environnementale et sociale de la Banque a joué un rôle important et constitué un facteur déterminant de l'additionnalité non financière. La Banque s'était engagée à apporter une assistance technique afin d'aider le projet à mettre au point et à adopter un SGES répondant aux normes des institutions de financement du développement. Outre son engagement à suivre avec célérité les résultats du projet en matière de développement, la conformité au SGES s'est soldée par l'obtention d'une note *très positive* pour l'additionnalité non financière.





4. Évaluation des résultats en matière de développement

En sa qualité d'institution de financement du développement, la Banque a pour mandat de promouvoir le développement social et économique des pays membres régionaux. L'ADOA joue un rôle décisif à cet égard en garantissant que les projets financés par la Banque contribuent à la promotion du développement économique et social, ainsi qu'à la mise en œuvre de la Stratégie à long terme de la Banque, telle qu'elle est résumée dans les High 5.

Le cadre ADOA 3.0 fournit un cadre cohérent pour l'évaluation de chaque projet afin de garantir son alignement sur l'objectif de la Banque en matière de développement. L'évaluation est fondée sur des données factuelles et fournit des indications claires, au moyen des notations, sur la question de savoir si un projet atteint un niveau satisfaisant des résultats escomptés en matière de développement.

L'évaluation de la section concernant l'objectif de développement se compose de six grandes composantes (voir le tableau 4), à savoir les ménages, le développement du secteur privé, la croissance verte, le genre et le volet social, le gouvernement, ainsi que l'intégration et la résilience. Ces catégories sont décrites dans le tableau 5. Chaque composante est évaluée sur une échelle de quatre points, à savoir *mauvais*, *marginal*, *bon*, et *excellent*. Les notations globales des résultats en matière de développement sont ensuite calculées en faisant la moyenne pondérée[11] des scores des composantes. L'agrégation



11 Les pondérations utilisées diffèrent selon les secteurs d'origine des projets.

des composantes tient compte des contextes de développement (*très difficile*, *modérément difficile* et *moins difficile*). La notation globale est diminuée du facteur de probabilité pour obtenir une note globale de l'objectif de développement. Cet objectif de développement global est évalué sur une échelle de six points, c'est-à-dire *excellent*, *très bon*, *bon*, *marginal*, *insatisfaisant*, et *très insatisfaisant*.

Tableau 4. Échelle de notation de la dimension des résultats en matière de développement de l'ADOA

Dimension	Description	Fourchette du score de l'OD	Satisfaisant ou non
Résultats en matière de développement	**Dans l'ensemble :** quels sont les résultats attendus du projet en matière de développement par rapport à un scénario sans projet ?	• Excellent (score compris entre 7,4 et 10) • Très bon (6,4-7,3) • Bon (4,7-6,3)	Satisfaisant
		• Marginal (4,1-4,6) • Insatisfaisant (3,0-4,0) • Très insatisfaisant (1,0-2,9)	Moins que satisfaisant
		Échelle de notation de la catégorie des OD	**Satisfaisant ou non**
	Composantes • Ménages • Développement du secteur privé • Croissance verte • Genre et social • Gouvernance • Intégration et résilience	• Excellent (10) • Bon (7)	Satisfaisant
		• Marginal (4) • Très insatisfaisant (1)	Moins que satisfaisant

Tableau 5. Description des catégories de résultats en matière de développement

Catégorie	Description
Ménages	Il s'agit ici de l'impact des opérations non souveraines sur la création d'emplois et sur l'accès à des biens et services d'un coût abordable et de meilleure qualité bénéficiant directement aux ménages, une situation où l'accès aux biens concerne, sans pour autant s'y limiter, le logement et les nouveaux produits. L'accès aux services porte, entre autres, sur les infrastructures (par exemple l'énergie et les transports) et sur les services financiers. L'évaluation de la création d'emplois utilise des emplois équivalents plein temps (EPT) par million d'USD de coût total du projet, tandis que les modifications dans l'accès aux infrastructures telles que l'énergie sont évaluées par le nombre de ménages ou par d'autres indicateurs (par exemple, le coût par kilowattheure [kWh] dans les accords d'achat) lorsque les données sur les premiers ne sont pas disponibles.
Développement du secteur privé	L'évaluation de cette catégorie couvre les impacts des opérations non souveraines qui profitent directement à des entreprises du secteur privé et les effets de marché associés qui modifient la structure du marché et sa dynamique. Les effets directs englobent l'élargissement de l'accès aux services d'infrastructure et aux services financiers, ainsi que la qualité de tels services et l'environnement général propice au déploiement des acteurs privés. Parmi les autres effets directs figurent l'amélioration des pratiques commerciales et le renforcement des capacités moyennant des activités telles que la formation, la structuration ou la restructuration de la gouvernance d'entreprise, l'appui aux entreprises locales et l'établissement de normes (par exemple, l'acquisition de certifications professionnelles accréditées).

Tableau 5. Description des catégories de résultats en matière de développement

Catégorie	Description
Croissance verte	Évalue les résultats de chaque opération non souveraine en matière de croissance verte, en mettant l'accent d'une part sur la promotion de la croissance économique grâce au renforcement de la résilience, à *une gestion efficace et durable des ressources naturelles, y compris à l'accroissement de la productivité agricole, et à la mise en avant d'infrastructures et d'une urbanisation durables, tout en réduisant au minimum la pollution et les déchets,* et d'autre part sur des problématiques transversales telles que la lutte contre les changements climatiques. Les notes attribuées dans cette catégorie tiennent compte dans la mesure du possible de tous les impacts des opérations non souveraines sur l'environnement (l'empreinte environnementale nette attendue des projets financés par la Banque) sur l'ensemble du cycle du projet, par rapport à un scénario de maintien du statu quo. Les mesures d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces changements sont toutes prises en compte dans l'évaluation des effets d'une opération non souveraine sur la croissance verte, autant que l'alignement du projet sur les articles pertinents de l'Accord de Paris.
Genre et social	Cette composante évalue l'impact de l'ensemble des opérations non souveraines sur l'inclusion sociale et économique, en l'occurrence mais pas exclusivement, sur le genre, la jeunesse et la fragilité. Cette catégorie couvre de façon spécifique des questions telles que l'inclusion financière au profit de groupes mal desservis tels que les PME détenues et/ou gérées par des femmes ou par des jeunes et les zones rurales (par exemple, par l'entremise de projets d'électrification ciblés). Parmi les autres catégories mal desservies figurent les exploitants de petites parcelles (par exemple, les agriculteurs), les communautés isolées et les jeunes au chômage. Les opérations non souveraines, grâce à des projets financés par la Banque, sont censées contribuer à l'obtention de résultats en matière de développement qui accentuent l'autonomie des femmes et des entreprises appartenant à des femmes, à des jeunes et à d'autres groupes marginalisés de la société, conformément à la Stratégie du Groupe de la Banque en matière de genre (2021-2025).
Gouvernement	Cette composante saisit tous les impacts directs des opérations non souveraines sur les gouvernements dans les pays membres régionaux, y compris les résultats budgétaires (à l'exemple du paiement de l'impôt sur le revenu ou de l'impôt sur les sociétés, des droits de douane, de la taxe sur la valeur ajoutée, des redevances), l'adhésion aux cadres réglementaires du secteur public (par exemple, la conformité aux codes d'investissement relatifs aux exonérations/dérogations fiscales, aux subventions, aux concessions et à l'adjudication de contrats à des entités privées), et le renforcement institutionnel entre autres (par exemple, le traitement des passifs contingents des gouvernements).
Intégration et résilience	Cette composante évalue la contribution des opérations non souveraines à l'intégration régionale, avec un accent sur l'intégration économique telle que le commerce intra-africain et les effets catalytiques des opérations non souveraines dans la transformation des activités des secteurs industriel et agricole grâce aux chaînes de valeur transfrontalières et/ou aux groupements d'exportation. La résilience est évaluée pour déterminer dans quelle mesure un projet aide l'économie d'un PMR à résister aux chocs macroéconomiques grâce à la diversification économique ou sectorielle (par exemple, la diversification des sources d'énergie), aux recettes nettes en devises, et à d'autres facteurs encore.

4.1 Ventilation de l'évaluation globale de l'objectif de développement

Toutes les 30 opérations non souveraines approuvées en 2024, sauf une, ont été notées satisfaisantes pour ce qui concerne les résultats attendus en matière de développement. Quatre projets ont reçu la note *Excellent*, sept la note *Très bon* et 18 la note *Bon* (voir la figure 9). Cette répartition des notes représente une très nette amélioration par rapport à 2023, où aucun projet n'a reçu la note *Excellent*. La répartition des catégories de notation est présentée dans le tableau 6.

La figure 10 présente une répartition des notations attribuées aux résultats attendus en matière de développement, par secteur. Les opérations non souveraines qui ont reçu la note *Excellent* pour les résultats en matière de développement attendus en 2024 se trouvent dans le secteur des *transports* (1), de l'*industrie et des services* (1), des *TIC* (1) et des *services financiers* (1). La note *Très bon* a été obtenue par les opérations non souveraines dans les secteurs de l'*industrie et des services* (1), des *services financiers* (3), et de l'*énergie* (3). Les opérations non souveraines menées dans les *services financiers*, qui ont représen-

Figure 9. Distribution de la notation des résultats globaux en matière de développement concernant les opérations non souveraines approuvées par le Conseil en 2024

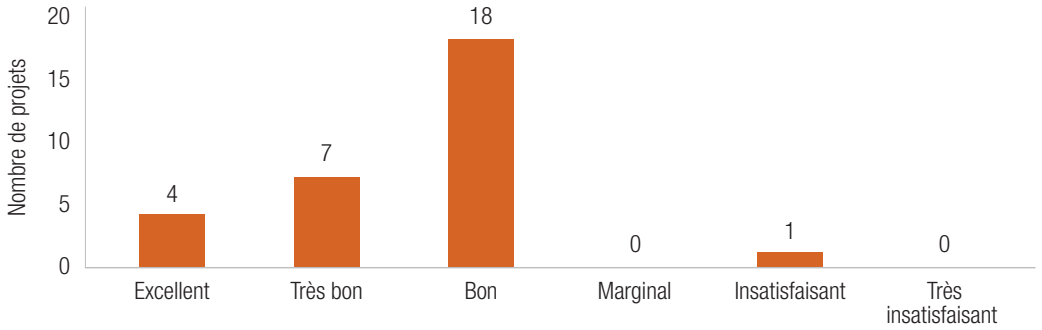


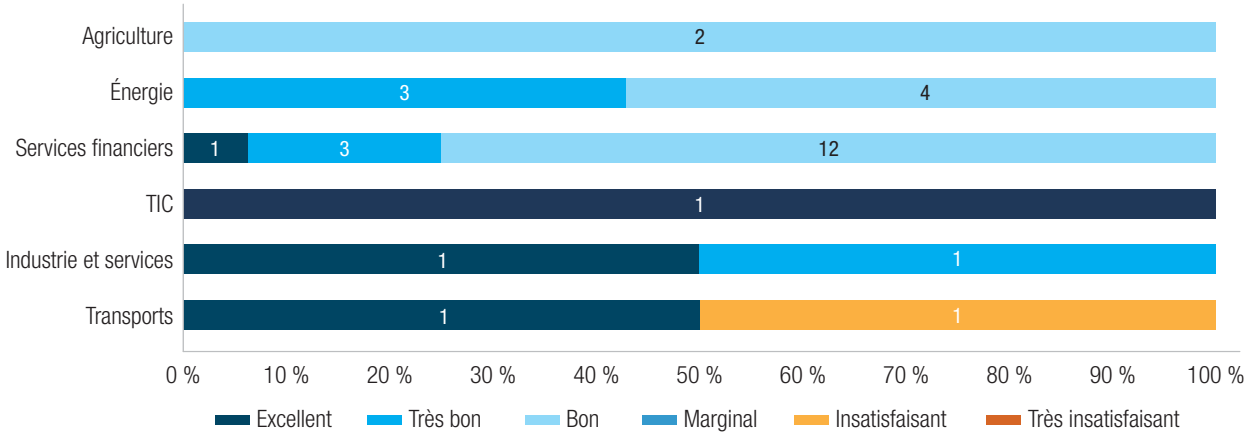
Tableau 6. Répartition des catégories d'objectif de développement par secteur pour les opérations non souveraines approuvées en 2024

Catégories d'objectif de développement	Secteur	Excellent	Bon	Marginal	Très insatisfaisant	Sans objet
Ménages	Agriculture		1	1		
	Énergie		5	2		
	Services financiers	2	7	3		4
	TIC	1				
	Industrie et services		1	1		
	Transports			2		
Développement du secteur privé	Agriculture		2			
	Énergie	1	6			
	Services financiers	3	13			
	TIC		1			
	Industrie et services		2			
	Transports	1	1			
Croissance verte	Agriculture			2		
	Énergie		7			
	Services financiers		5	7		4
	TIC			1		
	Industrie et services			2		
	Transports		1	1		

Tableau 6. Répartition des catégories d'objectif de développement par secteur pour les opérations non souveraines approuvées en 2024

Catégories d'objectif de développement	Secteur	Excellent	Bon	Marginal	Très insatisfaisant	Sans objet
Genre et social	Agriculture	1	1			
	Énergie		5	2		
	Services financiers		15	1		
	TIC		1			
	Industrie et services		2			
	Transports	1	1			
Gouvernement	Agriculture	1		1		
	Énergie		2	5		
	Services financiers			16		
	TIC			1		
	Industrie et services	1		1		
	Transports	1			1	
Intégration et résilience	Agriculture		1	1		
	Énergie		1	6		
	Services financiers	1	5	10		
	TIC					1
	Industrie et services	1		1		
	Transports		2			

Figure 10. Répartition des notes par secteur pour les projets exécutés en 2024



té les deux tiers (12 sur 18) du total, sont celles qui ont le plus reçu la notation *Bon*. L'unique opération non souveraine qui a reçu la note *Insatisfaisant* a été menée dans le secteur des *transports* à cause des mauvais résultats passés de l'entité chargée de l'exécution.

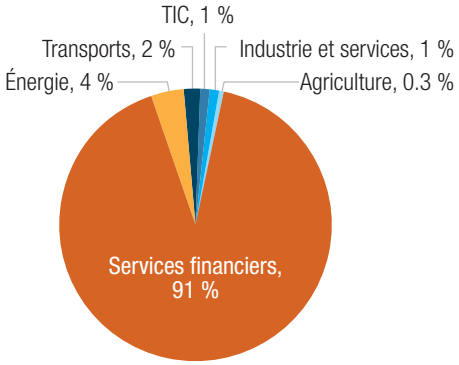
4.2 Facteurs déterminants des notes des résultats en matière de développement

Les principaux facteurs déterminants de l'évaluation des résultats en matière de développement sont résumés ci-après. On peut notamment citer la création d'emplois, le soutien aux groupes mal desservis (genre, jeunes, États en transition), l'accès au financement, la production de recettes publiques, l'atténuation des effets néfastes des changements climatiques, et l'intégration régionale, ou encore la production d'électricité.

a. Création d'emplois

Les 30 opérations non souveraines approuvées devraient créer environ 46 097 emplois équivalents plein temps. Cela se traduit par une moyenne de 2,6 emplois par million d'USD investi (la médiane est de 1 emploi par million d'USD investi) par rapport aux 4,5 emplois par million d'USD investis qui ont été créés en 2023. Comme en 2023, les opérations non souveraines menées dans le secteur des *services financiers* représentaient la majeure partie (91 %) de la création d'emplois attendue (comme on peut le voir dans la figure 11).[12] Cela signifie que les opérations non souveraines réalisées dans les *services financiers* ont représenté une proportion plus importante de la création d'emplois que leurs proportions dans le nombre de projets approuvés (53 %) et dans le montant de la contribution de la Banque aux projets (39 %). Cette création d'emplois attendue est plus

Figure 11. Création d'emplois par secteur d'origine des opérations non souveraines approuvées en 2024



Encadré 3. Création d'emplois par l'entremise des opérations non souveraines

Le secteur des *services financiers* représentait la majeure partie de la création d'emplois attendue des opérations non souveraines financées par la Banque en 2024. Ces emplois attendus concernent des projets du secteur réel financés avec le concours des intermédiaires financiers. Le projet intitulé *Africa Infrastructure Investment Fund* (AIIF) IV est un excellent exemple où la Banque a approuvé une prise de participations de 25 millions d'USD en 2024. Il s'agit d'un fonds de capital-investissement dont la capitalisation cible s'élève à 500 millions d'USD et qui a une durée de vie prévue de 13 ans. Le fonds devrait investir dans les services numériques, mais aussi dans l'énergie et dans les infrastructures logistiques, entre autres secteurs, dans plusieurs pays africains.

Les entreprises bénéficiaires du fonds ont estimé une création de 16 152 emplois équivalents plein temps, soit 2,7 emplois par million d'USD investi. L'AIIF a fait ses preuves en matière de création d'emplois, comme en témoigne l'AIIF III, une génération précédente du fonds, qui a créé 4,7 emplois par million d'USD. Les femmes devraient représenter 26 % des emplois créés dans le cadre de l'AIIF IV. Environ 30 % des emplois créés par l'AIIF III ont été occupé par des femmes. En partie en raison du fort potentiel de création d'emplois, l'AIIF IV a obtenu une note globale *Très bon*.

12 La figure 12 montre également que les opérations non souveraines menées dans le secteur des *services financiers* ont la plus forte intensité de création d'emplois.

inégalement répartie en 2024 qu'elle ne l'était en 2023, où les autres secteurs représentaient 14 % des emplois à créer.

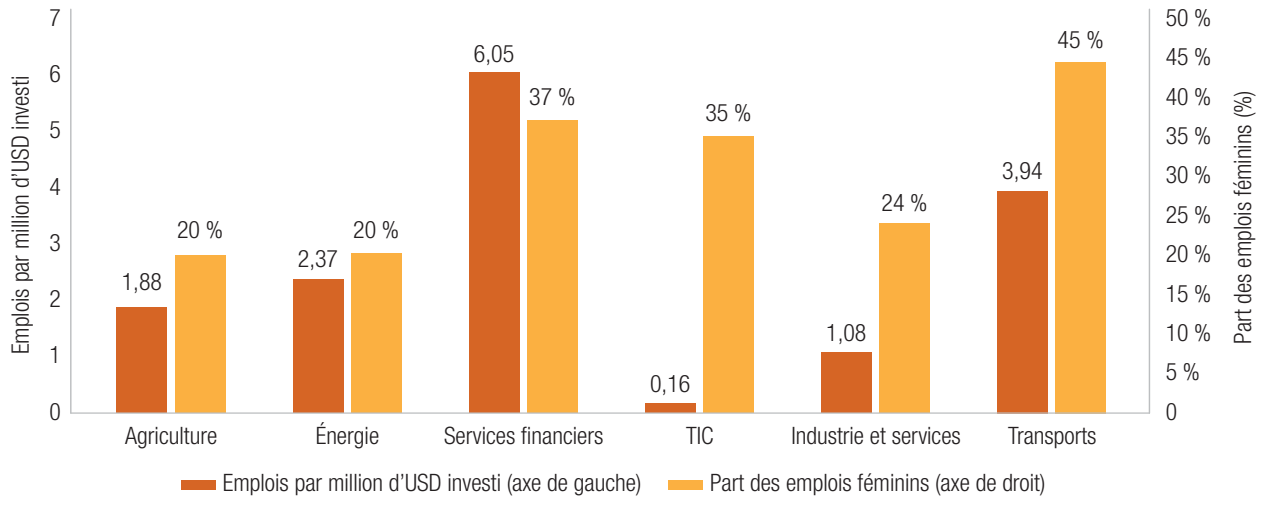
Le projet du Fonds d'investissement pour les infrastructures en Afrique est l'opération non souveraine qui devrait créer le plus grand nombre d'emplois en termes absolus (voir à cet effet l'encadré 3). Avec plus de 16 000 emplois prévus, ce projet a reçu une note globale *Très bon* pour l'objectif de développement. En ce qui concerne l'intensité dans la création d'emplois (c'est-à-dire par dollar investi), l'opération non souveraine la plus productive en matière de création d'emplois attendue par million d'USD était le *Persistent Africa Climate Venture Builder Fund*, avec 14 emplois par million d'USD.

b. Genre

Une croissance inclusive et à base élargie est un objectif important de la Banque. Vingt-sept des 30 opérations non souveraines ont reçu une note *plus que satisfaisante* (deux notes *Excellent* et 25 notes *Bon*) dans la catégorie des *répercussions sociales* et *effets sur le genre*. C'est donc dire que, dans l'ensemble, la plupart des projets approuvés devraient très fortement contribuer à la concrétisation des résultats pour les groupes mal desservis. Seules trois opérations non souveraines ont obtenu la note *Marginal* pour cette catégorie. Les projets notés *moins que satisfaisants* semblent présenter, d'une manière générale, une juxtaposition des éléments suivants : une faible proportion attendue d'emplois au bénéfice de femmes ; aucun avantage attendu pour les petits exploitants agricoles ; aucun avantage attendu pour les petites et moyennes entreprises détenues par des femmes ; ou encore aucun soutien attendu aux zones rurales.

Dans les opérations non souveraines pour lesquelles des prévisions d'emplois ont été documentées, 30 % des emplois en moyenne devraient être occupés par des femmes. Cette prévision devrait se concrétiser grâce à 11 des 30 opérations non souveraines approuvées. La plupart des créations d'emplois attendues en nombre absolu comme en valeur relative se recensent dans les opérations non souveraines relevant du secteur des *services financiers*. Dans ce secteur en effet, la part attendue d'emplois occupés par des femmes oscille entre 24 % et 73 % au niveau des opérations non souveraines qui déclarent des chiffres de création d'emplois en faveur des femmes. La figure 12 présente la répartition des parts de création d'emplois féminins attendues par secteur.

Figure 12. Intensité de la création d'emplois et part des emplois féminins (en pourcentage), par secteur, en 2024



c. Jeunes

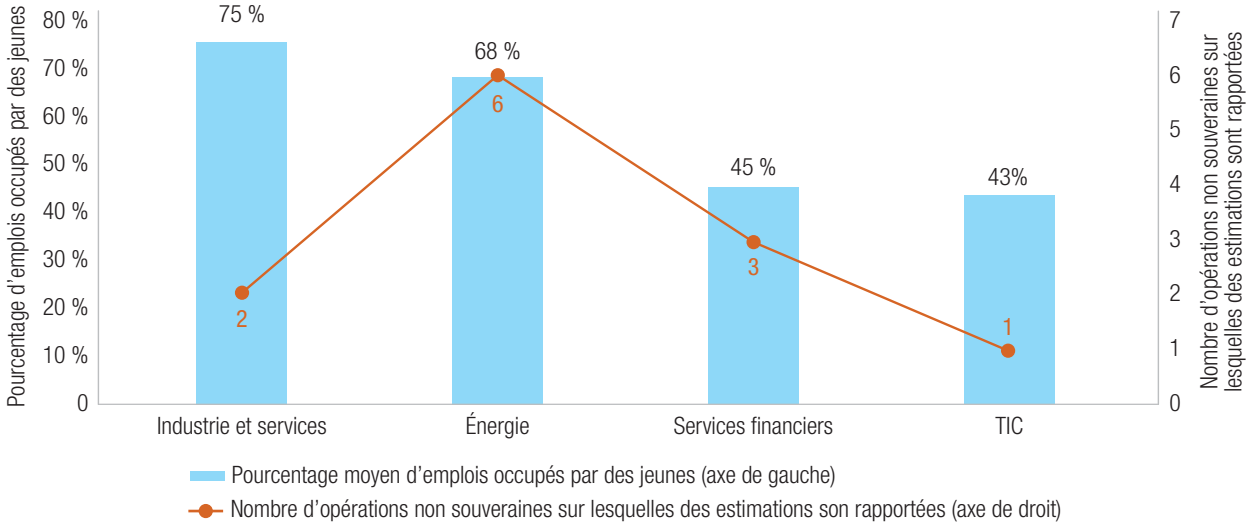
Les jeunes constituent l'un des groupes démographiques les plus importants et les plus dynamiques en Afrique. Pourtant, la région tarde à leur offrir les possibilités dont ils ont besoin. Par exemple, l'Afrique subsaharienne a le pourcentage le plus élevé de jeunes sans emploi, sans éducation ni formation, dont la proportion était de 21,9 % en 2023[13], alors que la moyenne mondiale est de 20,4 %. Par conséquent, la fourniture de possibilités aux jeunes est un élément important pour atteindre les objectifs visant à soutenir la jeunesse africaine qui sont énoncés dans la Stratégie à long terme de la Banque.

Les opérations non souveraines approuvées par la Banque en 2024 ont accru les possibilités pour ce groupe démographique, principalement grâce à la création d'emplois. Sur les 12 opérations non souveraines approuvées qui font état de créations d'emplois en 2024, la part moyenne des créations d'emplois prévues pour les jeunes se situait à 61 %. Le secteur des *services financiers* représente la majeure partie du nombre attendu de créations d'emplois au bénéfice des jeunes, tandis que le secteur de l'*industrie et des services* affiche le pourcentage le plus élevé (figure 13). Le fait que ses secteurs contribuent à la plus forte création d'emplois est digne d'intérêt, parce que la plupart (60 %) des jeunes en Afrique sont employés dans le secteur agricole. Cet état de choses prouve que les opérations non souveraines de la Banque concourent à la diversification des sources d'emploi au bénéfice des jeunes du continent, même si la part des emplois destinés à ce groupe peut être inférieure à la proportion des jeunes dans la population active.



Sur les 12 ONS approuvées déclarant une création d'emplois en 2024, la part moyenne de création d'emplois attendue pour les jeunes était de 61 %.

Figure 13. Création d'emplois attendue pour les jeunes, par secteur, en 2024



Note: Information based on 12 NSOs that reported estimates for the expected share of jobs to be held by youths.

13 https://www.ilo.org/sites/default/files/2024-08/Sub-Saharan%20Africa%20GET%20Youth%202024_0.pdf

d. Contexte de fragilité

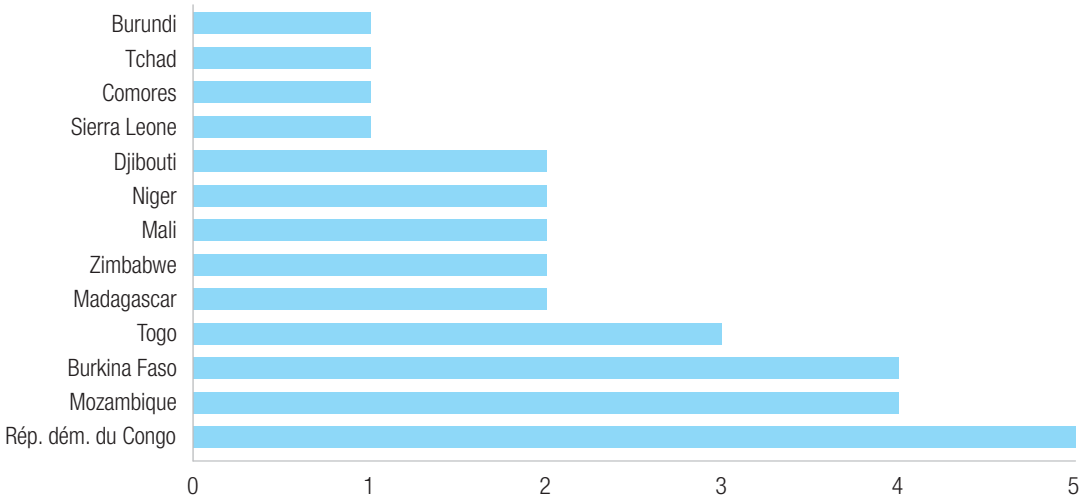
Les États en transition[14] sont un groupe de pays fragiles, qui se trouvent pour la plupart[15] sur le continent africain. Ces États sont souvent caractérisés par l'instabilité, par des déplacements internes et par une mauvaise gouvernance.[16] Résultat des courses, les populations de ces pays sont très vulnérables et les investissements du secteur privé sont limités à cause de la perception de risques élevés par les investisseurs commerciaux. Par conséquent, les opérations non souveraines qui couvrent au moins un pays en transition se voient attribuer une note plus élevée dans la catégorie *Genre et volet social*.

En 2024, seize des opérations non souveraines approuvées ont été bénéfiques à au moins un État en transition. Au total, 13 États en transition[17] ont bénéficié des opérations non souveraines approuvées, certains de ces pays tirant d'ailleurs avantage de plusieurs opérations non souveraines approuvées, comme on peut le voir dans la figure 14. La contribution de la Banque aux opérations non souveraines dans au moins un État en transition a été de 1,0 milliard d'USD (en hausse de 19 % par rapport à 2023), ce qui représentait 35 % (contre 53 % en 2023) de la



En 2024, 16 des ONS approuvées ont bénéficié à au moins un État en transition. Au total, **13 États en transition** ont bénéficié des ONS approuvées.

Figure 14. États en transition qui ont été ciblés par des opérations non souveraines approuvées en 2024



14 Également connus sous le nom d'États fragiles.

15 Sur la liste de la Banque mondiale, 21 des 39 États fragiles et touchés par des conflits sont des pays africains.

16 https://www.ilo.org/media/460611/download

17 La Banque distingue deux grands groupes d'États qui peuvent être considérés comme des États en transition. Les pays sont regroupés selon qu'ils peuvent accéder ou non à un appui au titre du pilier I ou du pilier III de la Facilité d'appui à la transition (FAT). Les États qui peuvent bénéficier d'une aide au titre du pilier I de la FAT sont considérés comme fragiles et sont actuellement au nombre de 19, à savoir le Burundi, la République centrafricaine, les Comores, la République démocratique du Congo (RDC), la Guinée-Bissau, le Liberia, le Soudan, le Soudan du Sud, le Zimbabwe, le Tchad, l'Érythrée, Madagascar, le Mali, la Somalie, la Gambie, le Niger, le Mozambique, le Burkina Faso et São Tomé-et-Principe. Cinq pays (en l'occurrence le Cameroun, Djibouti, la Guinée, la Sierra Leone et le Togo) faisaient auparavant partie de ce groupe, mais sont considérés comme sortis de ce groupe, même s'ils sont perçus comme ayant amorcé la transition vers la sortie de la fragilité. Par conséquent, ces quatre pays peuvent prétendre à un soutien au titre du pilier 3 de la Facilité d'appui à la transition. Les pays considérés comme des États en transition dans le sens de l'ADOA comprennent les 24 pays qui bénéficient d'un concours au titre des piliers I et III de la Facilité d'appui à la transition. Les États fragiles/en transition dans lesquels des opérations non souveraines ont été menées en 2024 sont le Burkina Faso, le Tchad, les Comores, Djibouti, la République démocratique du Congo, le Mali, le Mozambique, Madagascar, le Niger, la Sierra Leone, le Togo et le Zimbabwe.

contribution de la Banque aux opérations non souveraines en 2024.

Compte tenu des défis importants que pose le développement dans les États en transition, la prise en compte du marché et du contexte de développement du pays permet de définir l'ordre de priorité des projets à évaluer pour ce groupe de pays mal desservis. La catégorisation du degré de sous-développement, et donc du déficit de développement à combler, est très granulaire, spécifique à des secteurs et dynamique. La prise en compte du niveau de développement du marché reconnaît également que certaines régions de certains pays peuvent présenter toutes les caractéristiques pertinentes de fragilité sans pour autant qu'un pays soit officiellement étiqueté comme tel. Les marchés qui présentent les écarts les plus importants pour une année donnée sont désignés *très difficiles*, suivis par *modérément difficiles*, et ceux qui présentent les écarts les plus faibles sont jugés *moins difficiles*. On trouvera dans la figure 15 la répartition des contextes de marché et de développement des opérations non souveraines approuvées. Onze des opérations non souveraines approuvées sont réalisées sur des marchés « *très difficiles* », ce qui représente la plus grande proportion d'États en transition ayant bénéficié d'un accompagnement en 2024. Un marché est considéré comme *très difficile* si une opération non souveraine est censée être réalisée exclusivement dans un État en transition.

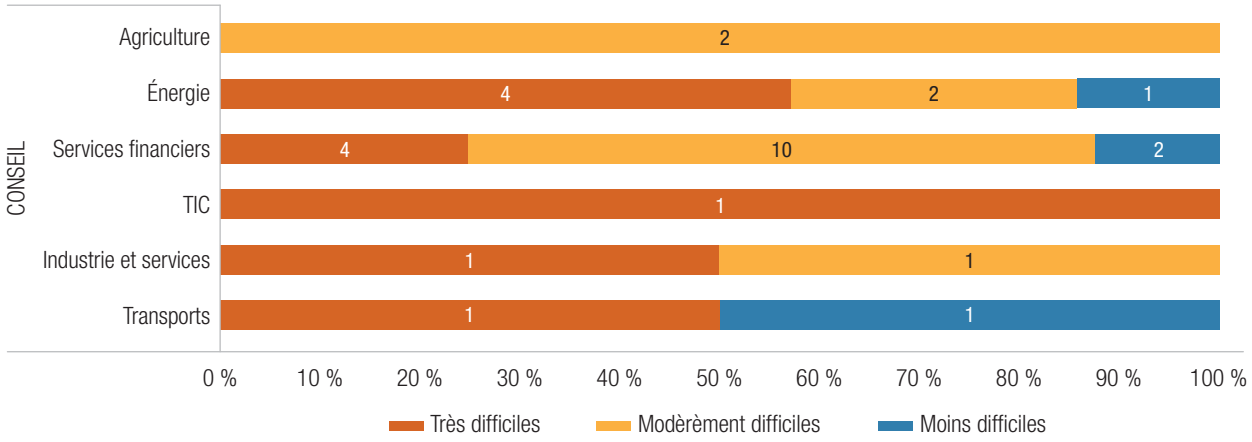
e. Accès au financement

L'accès au financement est l'une des principales conditions sine qua non au bon fonctionnement du secteur privé. Cet accès au financement permet aux entreprises de démarrer ou d'étendre leurs activités afin de profiter des possibilités qui s'offrent. La Banque a contribué à hauteur d'environ 1 milliard d'USD aux opérations non souveraines (voir le tableau 7), ce qui a facilité de diverses manières l'accès au financement. Cette situation est illustrée par une augmentation de 43 % par rapport à l'année précédente. En tout 163 intermédiaires financiers devraient en bénéficier, dont la plupart sont des banques émettrices[18] qui pourront accorder des fi-



La Banque a contribué à hauteur d'environ **1 milliard d'USD** aux ONS, ce qui a facilité l'accès au financement de diverses manières.

Figure 15. Répartition du contexte de développement entre les projets approuvés en 2024



18 Les banques émettrices sont des banques se trouvant dans les pays africains qui émettent des lettres de crédit au bénéfice des entreprises importatrices actives dans des transactions transfrontalières.

Tableau 7. Bénéficiaires de l'accès au financement sur les opérations non souveraines approuvées en 2024

Secteur	Bénéficiaires d'IF	Entreprises	PME	Toutes les entreprises	Contribution de la Banque (en millions d'USD)
Agriculture Énergie Services financiers TIC Industrie et services Transports	163	4 317	4 076	4 480	998

nancements à des entreprises du secteur réel actives dans le financement du commerce. Un autre aspect de l'accès au financement consiste, pour les institutions financières, à rétrocéder les financements de la Banque à leurs clients et à donner la possibilité à ces entreprises d'investir et de croître.[19] En 2024, au total 4 317 personnes ont bénéficié de ce type d'accès au financement. Un pourcentage élevé (93 %) des entreprises qui devraient tirer avantage de ce type de financement sont des petites et moyennes entreprises. L'enveloppe financière accordée au Groupe Standard Bank, qui comprend une dette subordonnée et un accord de participation au risque, a très largement contribué à ce résultat attendu, et le projet devrait desservir 4 000 PME bénéficiaires. Tous les projets qui ont contribué à l'atteinte des objectifs d'accès au financement, sauf un, relèvent du secteur des *services financiers*. L'exception concerne un projet mené dans le secteur de l'*énergie*, un fonds ciblé sur le secteur de l'*énergie* (*Persistent Africa Climate Venture Builder Fund*), qui devrait apporter du capital-risque à 21 entreprises.

f. Génération de recettes publiques

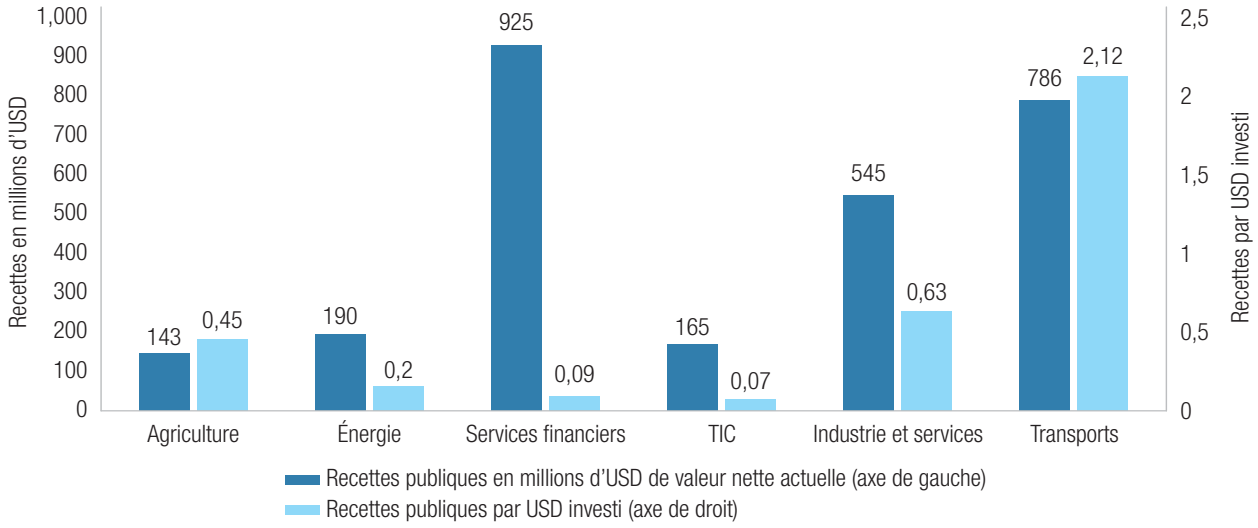
La génération de recettes fiscales nationales est très importante pour le développement, car elle constitue, pour les gouvernements, la principale source de financement du développement. Les 30 opérations non souveraines approuvées devraient générer près de 2,75 milliards d'USD (voir la figure 16). Il s'agit là d'une amélioration très nette par rapport aux recettes fiscales attendues des projets exécutés en 2023, qui s'élevaient à 1,8 milliard d'USD. Les secteurs les plus importants sont les *services financiers* (925 millions d'USD), les *transports* (786 millions d'USD), ainsi que l'*industrie et les services* (545 millions USD). Comme l'année précédente, les projets menés dans le secteur des *transports* ont tendance à générer les recettes fiscales les plus importantes par USD investi (2,12). Un exemple est *Portos e Caminhos de Ferro de Moçambique* (Ports et chemins de fer du Mozambique), un projet d'expansion des chemins de fer par une entité à capitaux publics au Mozambique. Le projet devrait induire une valeur actualisée nette avoisinant les 293 millions d'USD en recettes de l'État sur la période 2023-2035, soit plus de quatre fois le coût total du projet. En conséquence, cette opération non souveraine a reçu la note *Excellent* dans la catégorie « Gouvernement ».



Les 30 ONS approuvées devraient générer près de **2,75 milliards d'USD** de recettes fiscales supplémentaires.

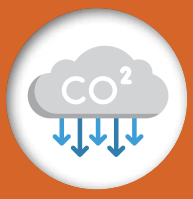
19 Les clients de ces institutions financières sont souvent trop petits pour pouvoir emprunter auprès d'une institution de financement du développement telle que la Banque.

Figure 16. Génération de recettes publiques par secteur pour les opérations non souveraines approuvées en 2024



g. Atténuation des effets néfastes des changements climatiques

S'il est acquis qu'un grand nombre d'activités économiques contribuent à la production d'émissions de gaz à effet de serre, il est encore possible que la croissance économique soit durable sur le plan environnemental. En effet, la croissance verte durable est l'un des deux objectifs stratégiques jumeaux de la Banque. La Banque évalue la contribution de chaque opération non souveraine à la croissance verte, et parmi les principaux indicateurs pris en compte figure la production ou l'évitement prévu d'émissions de gaz à effet de serre. En 2024, un seul projet relevant du secteur des *transports* en Afrique australe devait contribuer à l'émission de 2,8 millions de tonnes de dioxyde de carbone (CO_2) par an.[20] En revanche, 72,7 millions de tonnes d'émissions de CO_2 devraient être évitées, et ce chiffre est plus réparti entre les différentes opérations non souveraines.



D'autre part, **72,7 millions de tonnes d'émissions de CO_2** devraient être évitées entre les différentes ONS approuvées.

En outre, cette émission évitée de CO_2 est nettement plus élevée que la valeur enregistrée en 2023, qui était de 12,2 millions de tonnes. Cette différence entre 2023 et 2024 tient principalement au nombre d'opérations non souveraines relevant du secteur de l'*énergie* dont le volume était plus important en 2024 comparativement à 2023. Il convient également de noter que les financements directs de la Banque en faveur de projets de production d'électricité sont tous « verts » et comprennent des centrales hydroélectriques, solaires et éoliennes.

h. Intégration régionale

L'intégration du continent continue de faire partie des High 5 opérationnelles énoncées dans la Stratégie décennale (2024-2033) de la BAD. Treize des 30 projets ont une vocation panafricaine. Cette

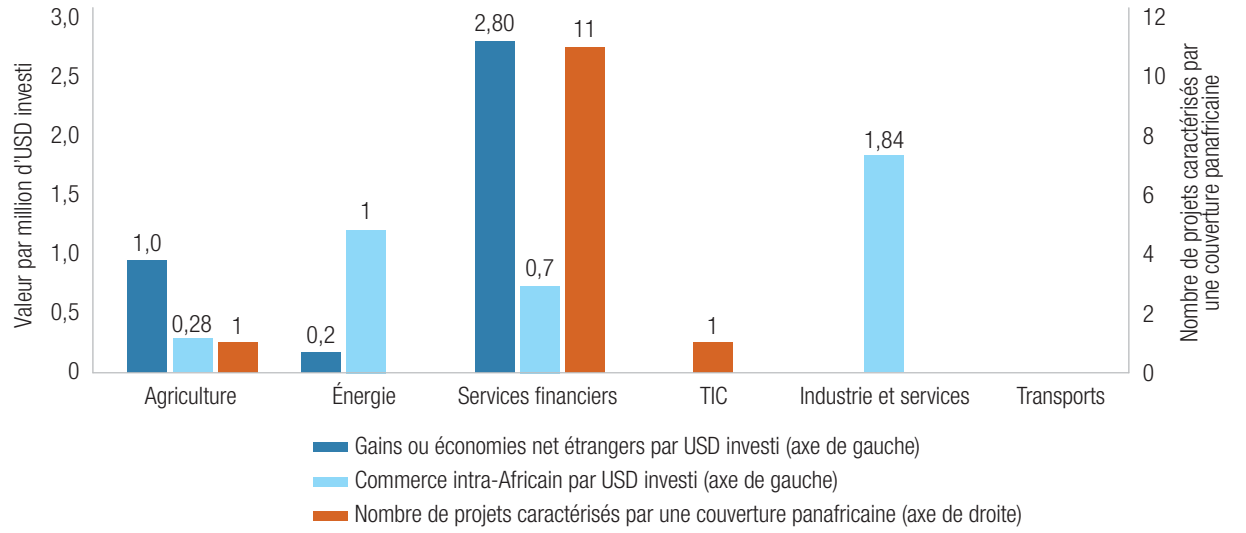
20 Il est possible qu'un volume plus important d'émissions de gaz à effet de serre puisse être évité grâce aux projets approuvés en 2024. Ce nombre inférieur pourrait être le résultat d'un nombre limité de rapports de la part de certaines opérations non souveraines.

part panafricaine (43 %) représente une baisse par rapport à l'année dernière où 55 % des projets affichaient un objectif similaire. Le secteur des *services financiers* concentre la majorité des projets à vocation panafricaine (11 sur 13). En effet, 10 des 11 projets relevant des *services financiers* ont tous une vocation panafricaine, ce qui signifie que ces opérations non souveraines ont le potentiel pour contribuer à l'intégration financière sur le continent.[21] En effet, la plupart des notes *plus que satisfaisantes* obtenues en 2024 pour la composante *Intégration et résilience* ont été mues par ces opérations non souveraines à vocation panafricaine (figure 17). Les trois autres opérations non souveraines à visée panafricaine sont réalisées dans l'*agriculture*, l'*industrie et les services* et les *TIC*. Le total des gains ou des économies de change nets s'élevait à 1,512 milliard d'USD, ce qui est supérieur au chiffre de 2023 (1 milliard d'USD). La valeur des échanges commerciaux intra-africains soutenus par les projets approuvés était de 2,244 milliards d'USD, ce qui est nettement supérieur au chiffre de 2023 (915 millions d'USD).

i. Production d'électricité

« Éclairer l'Afrique et l'alimenter en énergie » est l'une des cinq grandes priorités opérationnelles de la Banque. Les opérations non souveraines approuvées en 2024 devraient contribuer à une capacité de production d'électricité de 5 208 mégawatts (MW) sur le continent et à une production annuelle d'électricité de 5 620 gigawattheures (GWh). Les chiffres relatifs à la capacité et à la production annuelle pour 2024 sont supérieurs de 188 % et de 15 %, respectivement, aux chiffres obtenus en 2023. Les investissements dans le secteur de l'électricité devaient se traduire par environ 4,9 millions de nouveaux branchements d'utilisateurs en 2024. La capacité installée déclarée provient pour l'essentiel du Projet de centrales solaires de Gassi et de Lamadji d'une capacité de 30 MW, le Projet de parc éolien de 120 MW de Namaacha et le Projet solaire photovoltaïque de 18 MW à Dédougou. Les plus gros contributeurs à la capacité de production interviennent via des intermédiaires financiers qui prêtent (Africa Finance

Figure 17: Paramètres d'intégration régionale sur la base des opérations non souveraines approuvées en 2024



21 Il convient de noter que l'intégration financière réelle qui prend forme simplement parce que la même institution de financement opère dans plusieurs pays n'est pas garantie. Ecobank opère dans plusieurs pays africains, mais ses filiales dans chaque pays sont plus ou moins des institutions distinctes, comme c'est aussi le cas pour une filiale d'Access Bank (une autre banque africaine avec de multiples filiales sur le continent).

Corporation) ou financent par l'entremise de leurs filiales (*ARM Harith Successor Infrastructure Equity Fund*). On s'attend à ce que les sous-projets relevant de ces deux intermédiaires financiers représentent 68 % de la production d'électricité déclarée ci-dessus. D'autre part, les estimations de la production d'électricité attendue proviennent du financement direct de projets d'électricité par la Banque. Le Projet de parc éolien de 120 MW de Namaacha et le Projet de parc éolien de 1,1 GW de Suez représentent 97 % de la capacité de production annuelle prévue pour l'ensemble des projets.

j. Autres résultats en matière de développement

On s'attend à ce qu'un certain nombre d'autres opérations non souveraines produisent des résultats importants en matière de développement qui n'entrent dans aucune des sous-catégories ci-dessus mentionnées. Les TIC sont une composante essentielle du déficit d'infrastructures sur le continent africain, et le projet Axian devrait produire des résultats probants à cet égard. Cette opération non souveraine à laquelle la Banque a contribué à hauteur de 160 millions d'USD moyennant un prêt aux entreprises, devrait se solder par les résultats suivants : 15,3 millions d'abonnés à la téléphonie mobile ; 11,2 millions d'abonnés à Internet ; plus de 67 000 abonnés à la large bande ; et 2 788 tours de télécommunication dans six pays. En raison de ces acquis et d'autres résultats axés sur le développement, le projet a reçu la note *Excellent* pour les résultats globaux en matière de développement.



Afin de faciliter l'accès aux vaccins, la Banque a également accordé un financement par emprunt de 15 millions d'USD à un fabricant de vaccins en



2024, en s'inspirant des enseignements tirés de la thésaurisation des vaccins à laquelle des entreprises étrangères se sont livrées pendant la période où sévissait la COVID-19. On attend du projet qu'il produise chaque année 136 millions de doses de vaccins contre la rougeole et la rubéole, ainsi que contre le rotavirus, le choléra et la poliomyélite. Il s'agit là d'une évolution majeure pour une région qui compte près de 12 millions d'enfants n'ayant reçu aucune dose des vaccins requis. Le projet a reçu la note *Très bon* pour ses résultats globaux en matière de développement.



5. Résultats en matière de développement concernant les opérations régionales

Si le nombre d'opérations régionales évaluées en 2024 a été inhabituellement faible (seulement quatre), un jalon important a été posé dans l'évaluation de ce groupe de projets, à savoir la mise à jour du cadre d'évaluation des opérations régionales afin de l'aligner sur le cadre ADOA 3.0.

5.1 Mise à jour du cadre des opérations régionales

Après la révision du cadre ADOA pour les opérations non souveraines en 2022, qui a abouti au cadre ADOA 3.0, la Division ECMR.2 a engagé et achevé l'actualisation du cadre ADOA pour les opérations régionales en 2024 (ADOA-RO 2.0). Les principes fondamentaux de l'ADOA applicables aux opérations régionales ont été intégrés, autant que les enseignements tirés des évaluations des opérations régionales depuis 2011. Parmi les principales modifications apportées au cadre ADOA-RO 2.0 figurent l'adoption d'une classification sectorielle, l'utilisation du contexte du marché et l'incorporation de la probabilité dans l'estimation des notations globales de l'objectif de développement.

Lors de la mise en œuvre de l'ADOA RO.2.0, ECMR.2 s'est engagée dans une collaboration globale avec le Secrétariat des opérations régionales du FAD afin d'améliorer le système de notation utilisé au sein de la plateforme en ligne des opérations régionales. Pour ce faire, la Division a travaillé en étroite collaboration avec un concepteur de sites Web afin de revisiter en substance les formules et les systèmes de codage existants qui sous-tendent les notations des opérations régionales. De façon plus précise, l'équipe a élaboré les formules et les systèmes de codage pour les notations catégorielles des résultats en matière de développement des opérations régionales, la note de probabilité, la note du contexte de développement et la note globale des résultats sur le plan du développement.

5.2 Évaluation des résultats des objectifs de développement pour les opérations régionales

L'évaluation des objectifs de développement pour les opérations régionales utilise la même grille de notation que celle des objectifs de développement pour les opérations non souveraines (voir à cet

effet le tableau 4). Les quatre opérations régionales évaluées ont toutes reçu une note globale *plus que satisfaisante* pour l'objectif de développement, deux d'entre elles ayant reçu la note *Bon* et les deux autres la note *Très bon*. Les opérations régionales ont toutes reçu des notes similaires pour les composantes suivantes : *Développement du secteur privé*, *Gouvernement*, *Intégration et résilience* et *Croissance verte*. Les principales différences se situent au niveau de l'évaluation des ménages. Les notes attribuées aux projets du secteur des *transports* ont été déterminées par les produits et les résultats escomptés, tels que la longueur de la construction routière (183 kilomètres), la réduction du temps de trajet, la longueur de la construction ferroviaire (829 kilomètres) et l'appui aux États en transition. Un autre facteur important des différences de notation est la variance au niveau du *contexte de développement*. De façon plus précise, les deux opérations régionales qui devraient être mises en œuvre dans des pays classés comme *très difficiles* (en raison de leur statut « d'Etat en transition ») ont reçu la note globale *Très bon*, tandis que les deux opérations régionales restantes qui ont reçu une note de *Bon* devraient être mises en œuvre dans des pays classés dans la catégorie *modérément difficile*.





6. Rôle de ECMR.2 dans l'amélioration de la qualité à l'entrée et dans la contribution aux High 5

6.1 Qualité à l'entrée

L'équipe d'ECMR.2 joue un rôle consultatif important dans le traitement des opérations non souveraines au sein de la Banque. En plus de maintenir son indépendance par rapport aux opérations, elle fournit des orientations aux départements sectoriels et à la haute Direction. Cette fonction de conseil permet aux projets problématiques d'être retirés de la liste des priorités ou aux experts sectoriels d'améliorer la conception des projets afin d'obtenir les meilleurs impacts possibles sur le développement.

Les figures 18 et 19 montrent que les notes globales de l'additionnalité et des résultats en matière de développement se sont améliorées depuis la phase de

Figure 18. Améliorations apportées aux notes de l'additionnalité à mesure que les projets progressaient dans le cycle de traitement en 2024

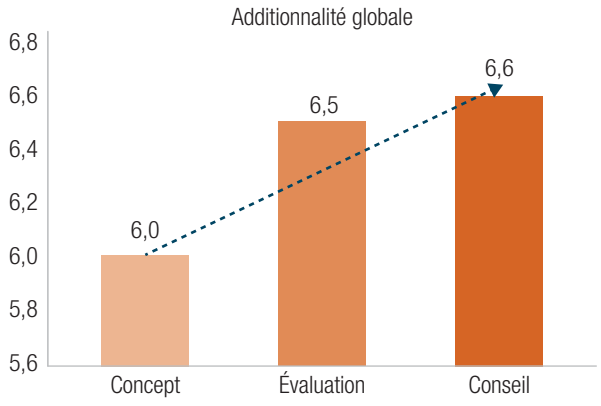
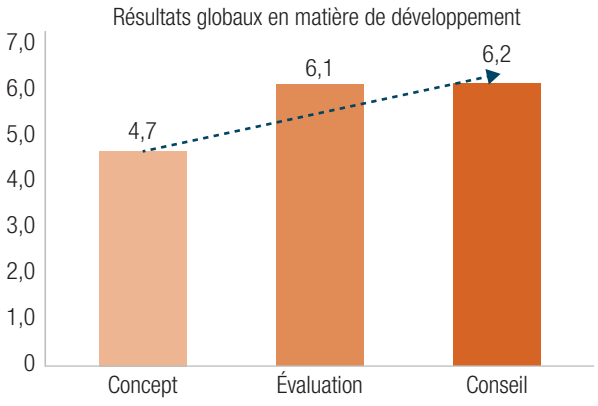


Figure 19. Amélioration dans les notations des résultats en matière de développement à mesure que les projets progressaient dans le cycle de traitement en 2024

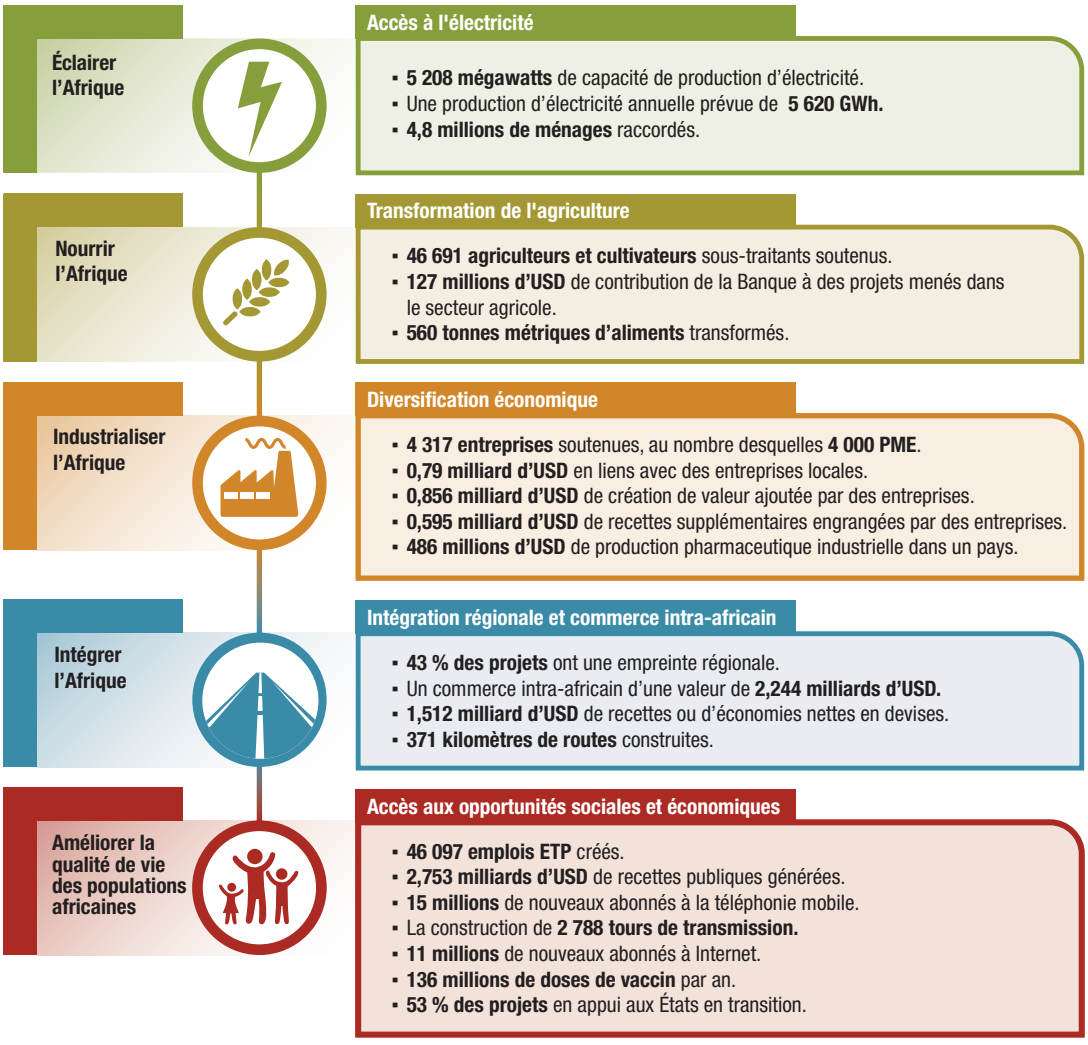


conception jusqu'à l'évaluation et au Conseil. La note moyenne globale de l'additionnalité s'est améliorée de 10 %, tandis que la note moyenne globale des résultats en matière de développement s'est améliorée de 32 % entre la notation initiale pendant la phase de conception et la note finale de l'ADOA émise par le Conseil en 2024. Cette situation démontre que l'évaluation de l'ADOA joue un rôle important dans l'amélioration de la qualité à l'entrée des opérations non souveraines. Ces améliorations apportées à la qualité des opérations non souveraines à mesure qu'elles progressaient dans le cycle de traitement des projets sont analogues à celles des années précédentes, quoiqu'à des degrés divers. En 2023, la note moyenne de l'additionnalité globale s'est améliorée de 23 % entre le stade de la conception et celui du Conseil d'administration, tandis que la note globale de l'objectif de développement s'est améliorée de 16 % sur la même période.

6.2 Contributions aux High 5

La Stratégie décennale (2024-2033) de la BAD vise à accélérer et à porter à une plus grande échelle les Cinq grandes priorités de la Banque. Les projets approuvés pour 2024 contribuent très fortement à tous ces cinq domaines, comme le montre la figure 20.

Figure 20. Contribution ex ante des projets de 2024 aux Cinq priorités opérationnelles énoncées dans la Stratégie décennale





7. Production de connaissances, renforcement des capacités et sensibilisation

La Division ECMR.2 est située au sein du Département de la politique macroéconomique, des prévisions et de la recherche. Le personnel de la Division entreprend également des recherches analytiques et appliquées en rapport avec les opérations de la Banque et les préoccupations exprimées par les pays membres régionaux concernant le développement.

a. Production de connaissances

En 2024, la Division ECMR.2 s'est lancée dans la production de savoir (voir à cet effet le tableau 8), en publiant 17 notes de politique ou aide-mémoire, neuf documents de travail et 10 articles dans des revues scientifiques à comité de lecture. ECMR.2 a aussi contribué à l'élaboration de 50 documents de stratégie/opérationnels et produits du savoir pour renforcer le contenu analytique et la qualité à l'entrée des documents stratégiques tels que les documents de stratégie pays (ou les documents de stratégie d'intégration régionale) et les notes de diagnostic pays (ou régionales). Le nombre total de produits du savoir établis en 2024 a augmenté par rapport à 2023.

Compte tenu du budget administratif serré, la Division ECMR.2 a mobilisé des ressources supplémentaires pour financer certaines recherches phares pertinentes pour les politiques dans les pays africains. Environ 66 500 USD ont été mobilisés

Tableau 8. Types de produits du savoir développés en 2023 et en 2024

	2023	2024
Documents de travail	14	9
Notes de politique et aide-mémoire	15	17
Articles publiés après revue par un comité de lecture	6	10
Documents de stratégie/opérationnels examinés	4	50

pour la sixième étude qui portait sur le paysage du financement du commerce. En 2022, la division ECMR.2 a reçu 500 000 USD pour mener des recherches au Ghana sur l'impact de la certification de la qualité de grains chez les petits exploitants agricoles. La synthèse des travaux menés en 2024 en ce qui concerne la recherche expérimentale pluriannuelle (évaluation d'impact) d'ECMR.2 au Ghana est présentée dans l'encadré 4.

b. Diffusion des connaissances

Pour rester au parfum des dernières évolutions dans la recherche économique, il est important de garder des interactions régulières avec des pairs et de partager les résultats de la recherche avec eux. En 2024, le personnel de la Division a participé à 11 séminaires et ateliers externes. Les interactions



avec des chercheurs externes permettent d'affiner les compétences en matière de recherche grâce à l'apprentissage collégial et au retour d'information sur les recherches en cours ou achevées.

Encadré 4. Résultats des activités de recherche primaire menées par la Division ECMR.2

L'une des principales activités de recherche menées par la Division consiste à évaluer l'impact de la certification des céréales sur les revenus agricoles, ainsi que sur la résilience, la qualité des aliments et la consommation des exploitants de petites parcelles. La Division a reçu un don pour mener à bien cette étude au Ghana. Les principaux résultats de ces activités de recherche pluriannuelle en 2024 sont, entre autres :

- l'achèvement d'un recensement de 26 000 ménages dans 300 communautés des cinq régions de la ceinture moyenne du Ghana ;
- la collecte de données de référence auprès de plus de 3 400 agriculteurs ;
- la formation de 26 formateurs en vue de former les agriculteurs dans des domaines tels que la production céréalière, les activités d'après-récolte et la commercialisation, la lutte contre les aflatoxines et le contrôle de la qualité ;
- la formation de 2 200 agriculteurs à la production de céréales, aux activités d'après-récolte et à la commercialisation, à la lutte contre les aflatoxines et au contrôle de la qualité ;
- la formulation d'un instrument de questionnaire ;
- l'élaboration du manuel de formation en vue de la collecte des données de référence ;
- l'élaboration du manuel de formation devant être utilisé pour former les formateurs ;
- l'élaboration d'un dépliant/porteur sur le contrôle et l'amélioration de la qualité des céréales, qui devra distribué aux agriculteurs à des fins éducatives ;
- l'achèvement de la formation des agriculteurs aux pratiques agricoles visant à améliorer la qualité des céréales ; le projet de classement et de certification de la qualité des céréales au Ghana ;
- le lancement de la phase de préparation des tests, du classement de la qualité et de l'intervention de certification ; et
- la rédaction du rapport de base relatif au projet de classement et de certification de la qualité des céréales au Ghana.

c. Renforcement des capacités

La Division reconnaît que le renforcement de la culture de l'additionnalité et de l'efficacité du développement à la Banque doit être récurrent et entretenu par l'acquisition des capacités et la sensibilisation. La division ECMR.2 a dispensé une formation en présentiel au personnel de la Banque namibienne de développement (BND). Cette formation a été suivie par 39 membres du personnel de la BND issus de plusieurs départements, notamment les départements chargés des placements, de la gestion du risque de crédit et de la stratégie (encadré 5). Si la BND dispose d'un cadre d'évaluation, il faut bien souligner que cette institution n'a pas l'expérience d'un outil de type ADOA pour le traitement de ses projets. La formation comprenait une réflexion sur les principales notions et les pratiques de la mesure des résultats en matière de développement, ainsi que sur les principes et processus clés. La Division a également partagé des documents issus de son propre cadre et présenté des études de cas pour rendre la formation plus pratique.

Encadré 5. Activités de renforcement des capacités dans la perspective du déploiement du cadre ADOA

Plus qu'un simple outil interne, le cadre ADOA a révolutionné la façon dont les institutions nationales et régionales de financement du développement mesurent et améliorent leur impact sur le développement en Afrique. Depuis plus d'une décennie, la Banque partage son expertise au moyen de formations ciblées, dotant des institutions de financement du développement de compétences nécessaires pour évaluer les investissements, naviguer dans la dynamique du marché et évaluer la viabilité des projets. Ce transfert de savoir s'est avéré inestimable, d'autant plus que ces institutions, dotées d'une grande expertise locale et proches de leurs clients, servent d'intermédiaires essentiels pour le financement du développement. En adoptant les principes de l'ADOA, les institutions de financement du développement sont mieux outillées pour canaliser efficacement les ressources et maintenir des normes élevées en matière d'évaluation d'impact.

La formation organisée au bénéfice de la Banque namibienne de développement, qui a attiré une quarantaine d'employés de cette institution, souligne l'adaptabilité du cadre ADOA à d'autres institutions et met en lumière l'action de la Division en matière de renforcement des capacités institutionnelles pour des investissements susceptibles de générer un impact. L'application de ce cadre a suscité l'intérêt d'autres institutions, notamment la Banque ouest-africaine de développement et la Banque de développement du Rwanda, qui ont conçu un cadre de mesure des résultats et de l'impact sur le développement sur le modèle du cadre ADOA. Ces adaptations démontrent la façon dont les principes essentiels de l'ADOA — que sont la prise de décision fondée sur des données probantes et un accent sur des résultats mesurables — peuvent être adaptés aux priorités et aux défis régionaux, créant ainsi un effet boule de neige en termes de responsabilité accrue et d'impact sur l'ensemble du continent.







8. Conclusion

L'évaluation de l'additionnalité des projets et des résultats attendus en matière de développement est essentielle pour garantir que les opérations non souveraines sont alignées sur le mandat de développement de la Banque, qui est notamment de ne pas favoriser l'éviction des investissements privés et de contribuer à l'atteinte des objectifs de développement institutionnels. L'outil ADOA de la Banque joue un rôle névralgique dans l'évaluation de l'additionnalité des opérations non souveraines et des résultats attendus en matière de développement. La Banque a évalué 37 opérations non souveraines en 2024 afin d'en déterminer l'additionnalité, tout comme les résultats attendus en matière de développement. La plupart des opérations ont été jugées *positives* ou *très positives* pour l'additionnalité globale. Les notes ont été attribuées sur la base de l'additionnalité financière, ce qui laisse supposer que le financement par la Banque de projets du secteur privé complète les capitaux privés au lieu de leur faire concurrence.

Les différents projets avaient également un fort potentiel de création d'emplois et contribuaient à l'augmentation des recettes fiscales, ainsi qu'à l'approfondissement de l'intégration régionale. Au total 46 097 emplois EPT devraient être créés, les recettes fiscales devraient se chiffrer à 2,75 milliards d'USD et le volume du commerce intra-africain devrait s'établir à 2,244 milliards d'USD. Les projets ont aussi contribué à la réduction des inégalités entre les hommes et les femmes, au renforcement de l'autonomie des jeunes et à la création d'emplois. En outre, les opérations non souveraines approuvées ont allégé les contraintes de financement auxquelles est confronté le secteur privé qui mène des activités dans des conditions de fragilité dans les États en transition.

Les notations des opérations non souveraines se sont également étendues aux opérations régionales — où quatre projets seulement ont été notés *plus que satisfaisants*. Trois des opérations régionales étaient menées dans le secteur des *transports*, tandis qu'une opération était organisée dans le secteur de *WESH* (*éducation*).

La Division a continué à démontrer ses capacités de recherche, en contribuant à la production de produits du savoir critiques et de dernière généra-

tion pour informer la conception des opérations et améliorer la rigueur analytique des documents de stratégie et d'autres documents utilisés pour les opérations. La Banque a par ailleurs renforcé les capacités des institutions financières nationales en les aidant à se familiariser avec le cadre ADOA.



Annexe 1 : Liste des opérations non souveraines (ONS) en 2024

Date de présentation au Conseil (M/D/Y)	Pays	Pays bénéficiaires	Secteur primaire	Contribution de la Banque (en millions d'USD)	NCP-EP		NCP-OpsCom		REP-EP		REP-OpsCom		Conseil	
					Additionnalité globale	Résultats globaux en matière de développement	Additionnalité globale	Résultats globaux en matière de développement	Additionnalité globale	Résultats globaux en matière de développement	Additionnalité globale	Résultats globaux en matière de développement	Additionnalité globale	Résultats globaux en matière de développement
18/12/24	Nigeria	Nigeria	Services financiers	60					Insatisfaisante	Bon	Insatisfaisante	Bon	Insatisfaisante	Bon
12/04/24	Ouganda	Ouganda	Énergie	22	Positive	Marginal	Positive	Marginal	Très positive	Bon	Très positive	Bon	Très positive	Bon
11/12/24	Multinational	Égypte, Zambie, RDC, Côte d'Ivoire, Maurice, Namibie et Cabo Verde	Services financiers	30	Marginalement positive	Marginal			Marginalement positive	Bon			Marginalement positive	Bon
24/01/24	Multinational		Services financiers	10					Positive	Bon	Positive	Bon	Positive	Bon
19/06/24	Multinational		Services financiers	20	Marginalement positive	Bon			Positive	Très bon			Positive	Très bon
10/12/24	Multinational	Côte d'Ivoire, Nigeria, Zambie, RDC et Sierra Leone	Services financiers	10					Positive	Bon	Positive	Bon	Positive	Bon
09/12/24	Multinational	Madagascar, Tanzanie, Togo, Comores, Sénégal, RDC et Ouganda	TIC	160	Positive	Bon			Positive	Excellent	Positive	Excellent	Positive	Excellent
20/09/24	Côte d'Ivoire	Côte d'Ivoire	Services financiers	33					Positive	Bon			Positive	Bon
20/09/24	Multinational		Services financiers	70					Positive	Excellent			Positive	Excellent
17/07/24	Égypte	Égypte	Agriculture	27	Positive	Bon			Positive	Bon	Positive	Bon	Positive	Bon
31/01/24	Mozambique	Mozambique	Transports	40	Positive	Bon	Positive	Bon	Insatisfaisante	Excellent	Insatisfaisante	Excellent	Insatisfaisante	Excellent
01/08/24	Burkina Faso	Burkina Faso	Énergie	6					Très positive	Très bon			Très positive	Très bon
16/12/24	Kenya	Kenya	Services financiers	70	Positive	Bon			Positive	Bon	Positive	Bon	Positive	Bon
30/10/24	Panafricaine		Services financiers	75					Positive	Bon	Positive	Bon	Positive	Bon
03/04/24	Zimbabwe	Zimbabwe	Services financiers	15					Positive	Bon	Positive	Bon	Positive	Bon
17/12/24	Tchad	Tchad	Énergie	14	Positive	Bon	Positive	Bon	Très positive	Très bon	Très positive	Très bon	Très positive	Très bon
9/10/24	Zambie	Zambie	Énergie	8					Très positive	Très bon	Très positive	Très bon	Très positive	Très bon
22/11/24	Sénégal	Sénégal	Industrie et services	15	Très positive	Bon	Très positive	Bon	Positive	Très bon	Positive	Très bon	Positive	Très bon
01/04/24	Multinational	Côte d'Ivoire, RDC, Ghana, Kenya, Nigeria, Rwanda, Sénégal, Afrique du Sud, Ouganda et Zambie	Services financiers	10					Positive	Très bon	Positive	Très bon	Positive	Très bon
24/04/24	Kenya	Kenya	Services financiers	150					Positive	Bon	Positive	Bon	Positive	Bon
09/12/24	Multinational	Maroc, Égypte, Burkina Faso, Algérie, Nigeria, Tanzanie, Kenya et Côte d'Ivoire	Services financiers	15	Insatisfaisante	Bon			Positive	Très bon			Positive	Très bon
30/10/24	Mozambique	Mozambique	Énergie	54	Très positive	Bon	Très positive	Bon	Très positive	Bon	Très positive	Bon	Très positive	Bon
10/12/24	Multinational		Services financiers	10					Positive	Bon	Positive	Bon	Positive	Bon
29/11/24	Multinational	Afrique du Sud et autres	Services financiers	400					Positive	Bon	Positive	Bon	Positive	Bon
29/11/24	Mauritanie	Mauritanie	Industrie et services	150	Marginalement positive	Bon	Marginalement positive	Bon	Positive	Excellent	Positive	Excellent	Positive	Excellent
30/04/24	Multinational	Cameroun, Nigeria et Ghana	Agriculture	100	Insatisfaisante	Bon			Marginalement positive	Bon			Marginalement positive	Bon
02/12/24	Égypte	Égypte	Énergie	170	Positive	Bon	Positive	Bon	Très positive	Bon	Très positive	Bon	Très positive	Bon
14/02/24	Multinational		Services financiers	150					Positive	Bon	Positive	Bon	Positive	Bon
12/07/24	Afrique du Sud	Afrique du Sud	Transports	1 000	Marginalement positive	Bon	Marginalement positive	Bon	Positive	Insatisfaisante	Positive	Insatisfaisante	Positive	Insatisfaisante
18/12/24	RDC et Nigeria	RDC et Nigeria	Énergie	10							Positive	Bon	Positive	Bon

Annexe 2 : Liste des opérations régionales (OR) en 2024

No.	Opération régionale	Pays	Secteur	Contribution de la Banque (en millions d'UC)	Note globale
1	East Africa Centre of Excellence for Biomedical Engineering and E-Health Project, Phase II	Rwanda	WESH	36	Bon
2	Projet de développement du corridor de transport intégré de Lobito (LITCDP), Phase I	Zambie et Angola	Transports	272	Bon
3	Programme d'aménagement de routes et de facilitation du transport au sein de l'Union du fleuve Mano (UFM), Phase V	Côte d'Ivoire et Liberia	Transports	30	Très bon
4	HOA- Djibouti-Somalia corridor. Upgrading of Lowyaddo-Borama Section 2 and BeledWeyne – Kalabeyr road	Djibouti et Somalie	Transports	55,8	Très bon

Annexe 3 : Division ECMR.2, 2024

Nom	Poste
Anthony SIMPASA	Directeur, ECMR (effectif le 01 septembre 2024)
Abdoulaye COULIBALY	Directeur par intérim, ECMR
Eugene BEMPONG NYANTAKYI	Chef de division, ECMR.2
Fadel JAOUI	Chef de division par intérim, ECMR.2
Francis KEMEZE	Économiste de recherche en chef, ECMR.2
Omolola AMOUSSOU	Économiste de recherche en chef, ECMR.2
Patrick MABUZA	Économiste de recherche principal, ECMR.2
John Herbert AINEMBABAZI	Économiste de recherche principal, ECMR.2
Oriéta COVI	Économiste de recherche supérieure, ECMR.2
Michael MACHOKOTO	Économiste de recherche supérieur, ECMR.2
Sahawal ALIDOU	Économiste de recherche supérieur, ECMR.2
Mamadou BAH	Économiste de recherche supérieur, ECMR.2
George MARBUAH	Économiste de recherche, ECMR.2
Lucette ALESSE	Assistante d'équipe, ECMR.2

Annexe 4 : Produits de la recherche en 2024

	Publications	Publié dans :	Liens web
Articles de journaux et rapports			
1	Financial Proximity and Agricultural Productivity: New Evidence from Sub-Saharan African Countries	The Journal of Development Areas	Lien
2	Tax revenue mobilization and institutional quality in sub-Saharan Africa: An empirical investigation	African Development Review	Lien
3	From words to finances: Unravelling the negative net debt-languages nexus	Finance Research Letters	Lien
4	Does Pluralistic Agricultural Advisory Service Delivery Enhance Sustainable Land Management? Evidence from Southwestern Uganda	African Journal of Food, Agriculture, Nutrition and Development	Lien
5	The impact of borrowing concentration on innovation: when is one not just enough?	Economic Letters	Lien
6	The Impact of cultural orientation towards secrecy on innovation	Economic Letters	Lien
7	Ripple effects of innovation: How does peer influence shape corporate innovation across countries?	British Accounting Review	Lien
8	Fewer births in the hunger season: Family planning, birth season and child health in Kenya	The Journal of African Economies	Lien
9	Not a one-trick pony: Price impact of rating agency information	Economic Letters	Lien
10	Does Participation in On-farm Demonstrations Improve Aspirations Formation and Food Security? Evidence from Ghana	Food Security	Lien
Documents de travail et Notes de politique			
1	Does ownership concentration spur or hinder innovation in private firms?	Document de travail	
2	The future time reference of languages and debt financing choices	Document de travail	
3	Climate variability and its impact on sanitation facility choice: Evidence from Ethiopia	Série de documents de travail de la BAD	Lien
4	Heterogeneous macroprudential policies and corporate financing decisions	Document de travail	
5	Does legal origin shape financial anxiety during COVID-19?	Document de travail	
6	Beware the gambit: The effects of teacher allocation on learning achievement in Senegalese primary schools. IOB Working Paper/ 2024.07. University of Antwerp	Document de travail	Lien
7	Effect of training in soil and water conservation on crop productivity in Uganda	Série de documents de travail de la BAD	Lien
8	Are banking relationships a shield against the COVID-19 pandemic? The case of SMEs in Kenya and Tanzania	Document de travail	
9	Healthy borrowing, healthy workplace: Do borrowing strategies shape workplace well-being and diversity?	Document de travail	
10	National Development Banks in Africa: An overview of their Mandates, Capitalization, and Challenges	Africa Economic Brief	Lien



GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE
DE DÉVELOPPEMENT